

Pôle LETS Service Architecture et Production Informatique 117, Bd Marius Vivier Merle 69482 LYON Cedex 3

E-Mail: API-LETS@atih.sante.fr Tél.: +33 (04 37 91 33 10)

GENRHA 7.5.x.x

SSR

Manuel d'utilisation

Sommaire

PRESENTATION GENERALE	4
FONCTIONNALITES	8
Paramétrages	9
Paramétrage des répertoires	9
Paramétrage e-PMSI	10
Traitements	10
Contrôles du fichier de RHS :	10
Gestion des Unités Médicales:	13
Contrôles du fichier FICHCOMP:	14
Anonymisation et réalisation du chaînage des données	15
Visualisation des comptes rendus	15
Export	16
Aide	17
TRAITEMENT EN UN CLIC (OU PRESQUE)	17
SUPPORT TECHNIQUE	20
Le manuel d'utilisation	21
Le FORUM AGORA sur la plateforme ePMSI	21
Par mail	21
Par télephone	22
ANNEXES	23
Configuration minimale requise	24
Problèmes connus	25
Au lancement de l'application	25
Erreurs apparaissant pendant le traitement	26
Rapports	28
Rapport de chaînage	31
Fichier de correspondance	36
PARAMETRAGE DU CLIENT e-POP	37
FICHIERS EN ENTREE	41
FORMAT RHS M07	42

	GENRHA 7.5.x.x SSR Manuel d'utilisation	
FORMAT RHS M17	45	
FORMAT ANO-HOSP V008 2013	49	
FORMAT HOSP-PMSI	50	
FORMAT FICHCOMP (médicaments « UCD »)	51	
FORMAT FICHCOMP (médicaments « ATU »)	51	
FORMAT FICUM (Gestion des UM)	51	
FICHIERS EN SORTIE	52	
FORMAT RHA M29 (*.rha)	53	
FORMAT SSRHA (M37)	57	
FICHIER DE CHAINAGE (ANO)	58	
FORMAT LEG (Liste d'erreurs de génération)	61	
FORMAT MED (FICHCOMP *.med)	1	
FORMAT MEDATU (FICHCOMP *.medatu)	1	
FORMAT UM (*.ium)	1	

Présentation générale

La transmission des données PMSI du champ SSR correspondant à l'activité de l'année 2013 se fait, comme les années précédentes, au moyen de la plateforme de services e-PMSI, sur un rythme bimestriel.

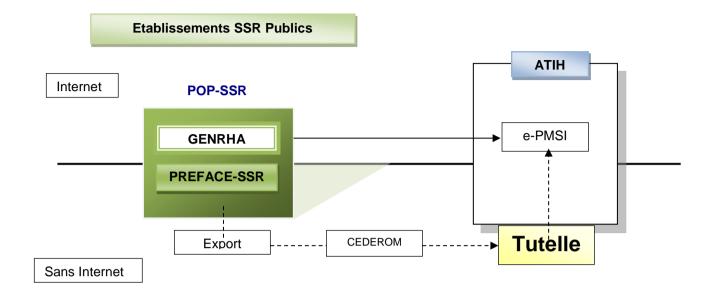
Le recueil PMSI-SSR se faisant par semaine calendaire, l'application de la norme ISO 86-01 (semaine comportant le 4^{ème} du mois) reste en vigueur et donne les bornes pour l'année 2013.

Pour mémoire, la transmission des données vers la plateforme de services e-PMSI se fait sur un mode cumulatif, soit les données de la période écoulée avec celles des périodes précédentes de la même année civile :

- M2 = 2 premiers mois de l'année, du lundi 31 décembre 2012 au dimanche 3 mars 2013 (semaines 1 à 9)
- M4 = 4 premiers mois de l'année, du lundi 31 décembre 2012 au dimanche 28 avril 2013 (semaines 1 à 17)
- M6 = 6 premiers mois de l'année, du lundi 31 décembre 2012 au dimanche 30 juin 2013 (semaines 1 à 26)
- M8 = 8 premiers mois de l'année, du lundi 31 décembre 2012 au dimanche 1 septembre 2013 (semaines 1 à 35)
- M10 = 10 premiers mois de l'année, du lundi 31 décembre 2012 au dimanche 3 novembre 2013 (semaines 1 à 44)
- M12 = année entière, du lundi 31 décembre 2012 au dimanche 29 décembre 2013 (semaines 1 à 52).

<u>La validation des traitements effectués sur la plateforme e-PMSI</u> par les établissements de santé, est exigible avec un délai de <u>2 mois pour le 2e semestre</u>, la validation par les services de tutelle des établissements de santé l'est avec un mois supplémentaire de délai.

Ci-dessous, un schéma montrant la place occupée par GENRHA dans la **P**anoplie d'**O**utils du **P**MSI utilisée en SSR (POP-SSR).



Affichage

Après le lancement de l'application, une fenêtre semblable à celle présentée ci-dessous s'affiche :



La barre des titres indique les descriptifs du traitement en cours. Elle s'initialise dès le premier traitement.

FINESS:

Le FINESS est défini par analyse de la première ligne du fichier RHS fourni.

Période de traitement :

Elle consiste à renseigner la période et l'année des données traitées.

IMPORTANT: renseignez soigneusement ces informations parce qu'elles permettent au logiciel de repérer les « RHS hors période » ». Ces enregistrements seront supprimés du fichier définitif et ne seront pas pris en compte pour le traitement .ATTENTION, ce contrôle s'appuie uniquement sur vos déclarations. Autrement dit, une déclaration erronée de la période peut classer (à tort !) tous vos RHS en erreur.

Fichier de RHS:

ATTENTION: Pour cette version, un contrôle **BLOQUANT** a été ajouté sur l'existence du FINESS PMSI ayant une autorisation en SSR.

Dès lors que vous avez ce souci, faites- le nous savoir pour vérification sur la plateforme AGORA.

Le fichier de référence utilisé se base sur les déclarations de la plate-forme PLAGE ainsi que les autorisations fournies dans ARGHOS.

Fichier contenant tous les RHS de la période à traiter.

Nous rappelons que les seuls formats acceptés sont les formats M07 et M17 depuis le 2 janvier 2012.

Fichier d'autorisation des unités médicales :

Ce fichier est facultatif. Si celui-ci n'est pas fourni, ces informations sont récupérées à partir du fichier de RHS.

Fichier ANO-HOSP:

Le fichier ANO-HOSP est utilisé pour le chaînage. Son format est disponible en annexe. Et pour plus d'information, vous pouvez consulter la circulaire suivante sur le site de l'ATIH: Circulaire DHOS-P-2001 n° 106 du 22 février 2001(.http://www.atih.sante.fr/openfile.php?id=739).

<u>ATTENTION</u>: Le format ANO-HOSP v008 est le format officiel pour cette version. Tout format antérieur sera rejeté.

Pour la version M2 2013, l'utilisation de la version 4.2.0.0 de MAGIC est tolérée, à partir du M6 2013, l'utilisation de la version 4.3.x.x de MAGIC devient obligatoire.

Fichier HOSP-PMSI (facultatif):

Si vous utilisez un fichier HOSP-PMSI, indiquez son chemin d'accès en utilisant le bouton [..] en face de la zone et cocher la case « *Utilisation d'un fichier HOSP-PMSI* ».

Dans le cas contraire, vous devez alors décocher la case « *Utilisation d'un fichier HOSP-PMSI* ». Vous pouvez vous dispenser de ce fichier si et seulement si, dans vos RHS figurent le numéro de séjour SSR (variable « Numéro de séjour SSR » dans la description du format de RHS) et le numéro administratif du patient (variable «n° administratif de séjour» dans la description du format de RHS) utilisé dans le fichier VID-HOSP ayant servi à générer le fichier ANO-HOSP.

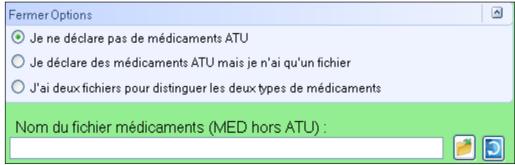
Fichier FICHCOMP (facultatif):

Les données FICHCOMP peuvent être transmises sur la plate-forme e-PMSI via GENRHA. Cette fonctionnalité permet de transmettre les données des molécules onéreuses administrées durant le séjour.

A partir de cette version, les données médicaments ATU peuvent également être transmises via le logiciel.

Pour vous aider, des options dans un pavé rétractable ont été mises en place :

- Si vous ne déclarez pas de médicaments ATU : un seul fichier à fournir, le fichier habituel

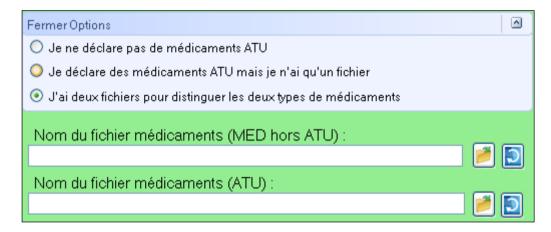


 Vous voulez déclarez des médicaments ATU mais votre système d'information médicale ne permet pas encore de distinguer les deux types de médicaments (molécules onéreuses et molécules ATU) : un seul fichier à fournir, celui de votre système d'information



Vous pourrez voir comment sont traitées les données avec cette option dans le chapitre suivant : « Chapitre 2.2 Traitements > Contrôles du fichier FICHCOMP »

 Vous déclarez les deux types de molécules et votre système d'information permet de générer deux fichiers médicaments aux formats respectifs



Les formats des fichiers sont disponibles en annexe.

Fonctionnalités

Le logiciel GENRHA permet l'anonymisation des RHS groupés ou non et le chaînage des séjours. Il génère le fichier « ANO-RHA » afin de le transmettre via Internet à la plate-forme e-PMSI.

Paramétrages

Paramétrage des répertoires



Une fonctionnalité a été mise en place afin de faciliter les opérations de sauvegarde des fichiers que les établissements doivent réaliser de manière régulière (cf. l'article 6-II de l'arrêté « PMSI » du 22 février 2008)

Ce paramétrage permet à l'utilisateur de renseigner les dossiers de travail et de sauvegarde que le logiciel GENRHA devra utiliser lors du traitement des données.

Un nouveau dossier de paramétrage est désormais présent : « Répertoire des rapports ».

Dès lors que l'on paramètre ce dossier, une copie de tous les rapports sous format texte sera effectuée dans celui-ci à chaque traitement. Ceci permet notamment de mutualiser les rapports d'un même établissement.

Dans le cas où les dossiers choisis sont des lecteurs non montés – c'est-à-dire non visibles par Windows - il vous sera désormais possible de saisir les dossiers en cochant l'option « Saisir manuellement les dossiers ».

Notons que le choix de sélectionner un dossier avec la souris reste actif quel que soit l'option choisie.

Remarque:

Contrairement au dossier de travail, le contenu de ce dossier n'est pas supprimé. Il est donc conseillé de ne pas utiliser les rapports pendant que le logiciel procède au traitement sous peine de ne pas être mis à jour.

Par défaut, ceux-ci sont au niveau des profils utilisateurs comme indiqué sur la fenêtre ci-dessus (pour pour XΡ systèmes d'exploitation 98 Millenium: les et « C:\WINDOWS\Profiles\mon_profil\Application Data\ATIH\nom_logiciel » « C:\WINDOWS\Application Data\ATIH\nom_logiciel », pour le système d'exploitation Vista « C:\Users\mon_profil\AppData\Roaming\ATIH\nom_logiciel »). Tous les fichiers et les dossiers intermédiaires nécessaires au traitement (les rapports de traitement également) seront disponibles à ce niveau. Il vous faudra vérifier si l'utilisateur possède les droits d'écritures et de

modification pour ces deux dossiers sous peine d'erreur lors du traitement (n'hésitez pas à partager le dossier).

Si plusieurs utilisateurs sont chargés de réaliser les envois sur la plate-forme e-PMSI, les sauvegardes seront dispersées sur autant de profils que d'utilisateurs.

Nous vous incitons à modifier ces paramètres afin de faciliter les opérations de sauvegarde et d'archivage du dossier « sauvegarde » : par exemple dossier réseau régulièrement sauvegardé par le service informatique.

NOTE:

Lorsqu'il y a modification d'au moins un des dossiers, l'utilisateur aura un message de fermeture du logiciel. En effet, il est nécessaire de relancer l'application pour mettre à jour ces paramètres.

REMARQUE:

Lors du changement du dossier de sauvegarde, les anciennes sauvegardes seront copiées dans le nouveau dossier.

Paramétrage des répertoires Paramétrage e-PMSI Connexion directe Utiliser un serveur epop Utiliser un proxy pour se connecter à ePMSI Nom du proxy N° du port à utiliser Utiliser une authentification par mot de passe Utilisateur Mot de passe

Paramétrage e-PMSI

M'avertir à chaque démarrage

La transmission des données sur la plate-forme e-PMSI est intégrée au logiciel GENRHA (via un module e-POP), vous devez renseigner les paramètres de transmission au niveau de chaque logiciel (si besoin est).

Annuler

Valider

La fenêtre de paramétrage du logiciel s'affiche, cliquer sur l'onglet « Paramétrage e-PMSI», si vous n'avez jamais paramétré, cette fenêtre s'affichera au premier lancement de GENRHA. Pour plus de détails, veuillez consulter l'annexe « Paramétrage du client e-POP »

Traitements

Contrôles du fichier de RHS :

Contrôles préalables :

Une vérification préalable des RHS est opérée. A l'issue de cette étape, GENRHA ne conserve que les RHS corrects.

Les résultats de ces contrôles sont dans le paragraphe « Contrôles préalables » du rapport général :

Les contrôles réalisés sont les suivants :

- [FORMAT INVALIDE]: seuls les RHS au format M07 ou M17 sont acceptés,
- [FORMAT NOMBRE INVALIDE]: une des variables nombre (nombre d'actes, de diagnostics) n'est pas valide,
- [LONGUEUR INVALIDE]: la longueur du RHS ne correspond pas à celle prévue par le format.
- [ERREUR FINESS] : le numéro FINESS du RHS ne correspond pas à celui qui est affiché dans la barre des titres. GENRHA détermine cette information par l'analyse de la première ligne du fichier RHS,
- [CARACTERE ILLICITE] : un caractère non autorisé est présent dans le RHS,
- [HORS PERIODE] : le RHS n'appartient pas à la période de traitement déclarée.

ATTENTION: Les RHS ne passant pas ces contrôles ne seront pas transmis à la plateforme e-PMSI.

NOTE : La présence de ces erreurs peut engendrer des erreurs de séquencement. Il est vivement conseillé de vérifier les RHS incriminés et de les corriger si besoin est.

Contrôles complémentaires:

Désormais, certains de ces tests sont directement intégrés dans la Fonction Groupage SSR et ne seront plus indiqués dans le rapport de GENRHA. Ceux –ci sont indiqués en gris.

Les résultats de ces contrôles sont dans le paragraphe « Contrôles complémentaires des RHS » du rapport général :

Dans une optique de poursuite de l'amélioration de la qualité du recueil, les logiciels d'anonymisation GENRHA/AGRAF-SSR, en complément des contrôles « intra-RHS » intégrés à la fonction groupage, mettent en œuvre des vérifications « inter-RHS » <u>qui donnent lieu à un</u> <u>classement en erreur (groupage en 9096Z0 et code retour correspondant à l'erreur)</u>, sauf <u>contre-indication où les contrôles sont signalés en tant qu'alerte au niveau du rapport</u>. Ces contrôles visent, notamment à garantir la constance de certaines informations du RHS au sein du même séjour ou la cohérence des informations saisies.

Contrôles de stabilité des informations au sein d'une même suite de RHS (séjour)

Il s'agit de vérifier que les informations qui doivent rester stables tout au long d'un séjour le sont effectivement.

Pour chaque séjour, la valeur de référence utilisée provient du RHS le plus récent (n° de semaine la plus élevée du séjour).

S600 : Sexe différent de la référence

S601 : Date de naissance différente de la référence

S602 : Date de début du séjour différente de la référence

S603 : Date de fin du séjour différente de la référence (*)

S604 : Type d'hospitalisation différent de la référence (**)

S605 : Année de la variable « N° de semaine » différente de la référence

(*) : S'agissant de la date de fin de séjour, une tolérance de remplissage est admise : elle peut ne pas être renseignée pour les RHS intermédiaires. Seule sa présence sur le dernier RHS du séjour est obligatoire.

(**): Le type d'hospitalisation (hospitalisation complète ou de semaine, hôpital de jour, hôpital de nuit, cures traitements ambulatoires ou séances) doit rester stable sur l'ensemble des RHS d'un même séjour (même n° de séjour SSR). Seul le type d'unité médicale peut changer (soins de suite médicalisés ou rééducation fonctionnelle).

Contrôles de cohérence inter-RHS

On vérifie la cohérence des semaines, des journées de présence ainsi que certaines données médicales fournies pour une même suite de RHS.

R800 : Incohérence dans la numérotation du n° de semaine (*)

R801 : Journées de présences communes pour les RHS d'une même semaine

R802 : Journées de présences ne correspondant pas à la présence du patient (cohérence avec la date d'entrée dans l'UM)(**)

R803 : Journées de présences ne correspondant pas à la présence du patient (cohérence avec la date de sortie de l'UM)(**)

R804 : Absence de plus de 48h (***)

R805 : Patient présent toute la semaine en HDJ (L-D)

R806 : Date de fin de séjour et n° de semaine incohérents

- (*) Observations de « sauts » dans l'enchaînement des n° de semaine de deux RHS consécutifs (séjour en hospitalisation complète).
- (**) Sont compris également dans ces contrôles les RHS dont les dates d'entrée et de sortie de l'UM ne correspondent pas au numéro de la semaine indiquée.
- (***) Contrôle effectué en semaine et entre semaines consécutives.

Si l'absence est détectée entre deux semaines (exemple : absence samedi, dimanche et lundi de la semaine suivante), les deux RHS concernés sont indiqués en alerte. Fait uniquement sur les hospitalisations complètes.

Ce contrôle fait suite à la précision de la consigne de remplissage des journées de présence pour les permissions au niveau du « Guide méthodologie de production des informations relatives à l'activité médicale et à sa facturation en soins de suite et réadaptation » de 2012.

Les contrôles suivants sont des contrôles inter-suite, utilisant des données de chaînage pour vérifier la cohérence des données administratives. Toutes les suites incriminées verront tous leurs RHS indiqués en erreur.

Contrôles de cohérence des données inter-suite

On détecte la présence de séjours simultanés.

A900 : Séjours simultanés pour un même patient (*).

Dans cette version, ce contrôle a été affiné entre les séjours en hospitalisation complète et les hospitalisations de jour. Un contrôle est effectué sur la journée de présence si les dates sont identiques

NOTE : Désormais, ce contrôle ne s'effectue qu'à partir des patients dont aucune donnée administrative n'est considérée comme erronée par le logiciel MAGIC.

Les contrôles de cohérence des données inter-suite, sont généralisés, elles concernent les séjours simultanés :

- les séjours en hospitalisation complète (type hospitalisation 1)
- les séjours en hospitalisation partielle (type hospitalisation 2, 3, 4).

A901 : Doublons sur le n° administratif de séjour et/ou n° séjour SSR (**).

Pour pouvoir comprendre et corriger cette erreur, une annexe « Rapport de chaînage » a été ajoutée.

- (*) : Vérification effectuée à partir des dates d'entrée et sortie des séjours et des données de chaînage. Tous les séjours détectés comme simultanés sont mis en erreur.
- (**): Nous avons établi ce contrôle suite à la consigne de remplissage indiquée dans le « Guide méthodologie de production des informations relatives à l'activité médicale et à sa facturation en soins de suite et réadaptation » page 4, paragraphe relatif à la variable N° administratif de séjour : « Dans un système d'information cohérent (mêmes règles de gestion pour la création des séjours) et synchronisé (échanges entre les systèmes administratifs et médicaux), il n'y a pour chaque séjour qu'un seul couple n° de séjour administratif n° de séjour SSR ».

NOTE: Le format du rapport d'erreur ainsi que les erreurs sont répertoriées en annexe (respectivement annexe "Rapports" et annexe "Fichier LEG").

Gestion des Unités Médicales:

ATTENTION: Pour la version du **M10**, un contrôle BLOQUANT a été ajouté sur l'existence du FINESS géographique attaché au FINESS PMSI renseigné.

Le fichier de référence utilisé se base sur les déclarations de la plate-forme PLAGE ainsi que les autorisations fournies dans ARGHOS.

Pour voir les nouvelles modalités, veuillez consulter le format du fichier d'importation en annexe.

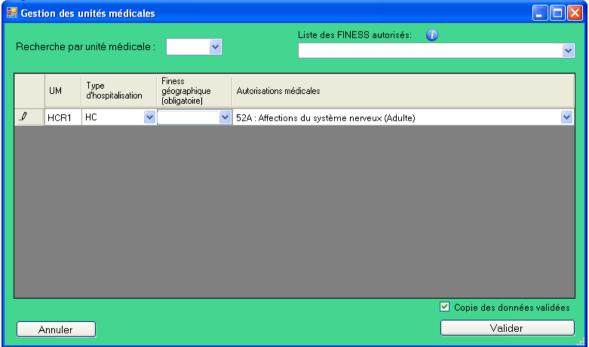
RAPPEL : Le format d'importation des UM a été modifié en cours d'année. Pour voir les nouvelles modalités, veuillez consulter le format du fichier d'importation en annexe.

La gestion des UM est intégrée au traitement.

Cette nouvelle fonctionnalité permettra à l'établissement de **renseigner** les autorisations de leurs unités médicales. Une **fonction d'importation** de fichier est disponible mais celle-ci est facultative. Les données d'un **traitement précédent sont gardées** en mémoire et **restituées** s'il n'y a pas d'import de fichier.

Une **copie des données validées** pourra s'effectuer en cochant la case prévue à cet effet lors de la validation. Elle sera également disponible au niveau du rapport de fin de traitement.

La gestion des UM s'affiche désormais sous cette forme :



Comportement:

Dans le cas d'une première utilisation à l'ouverture de l'application ou de l'importation de données, la fenêtre s'affichera à l'écran lors du click sur [Lancement].

Lors des traitements ultérieurs, l'affichage de la gestion des unités médicales ne se produit que lorsque c'est nécessaire :

- lors d'un changement de fichier de RHS ou de fichier d'importation des UM
- si les données du fichier d'importation des UM (si fourni) sont différentes des informations saisies précédemment.

Contrôles à l'import:

Dans le cas où un fichier d'import est fourni, les contrôles suivants sont effectués :

- [A100 Longueur incorrecte]
- [A101 Autorisation médicale non répertoriée]
- [A102 Format de FINESS incorrect]
- [A103 UM répertoriée plusieurs fois]
- [A104 UM non répertoriée dans le fichier de RHS]
- [A105 FINESS géographique non rattaché au FINESS PMSI fourni] : le FINESS n'est répertorié pour le FINESS PMSI
- [A106 FINESS géographique n'ayant pas d'autorisation SSR] : le FINESS est répertorié dans le référentiel mais ne possède pas d'autorisation SSR dans celui-ci.

Les enregistrements sortis **en erreur sont initialisés à l'affichage** (sauf erreur A104): les UM concernées n'auront pas d'autorisation et/ou un FINESS géographique indiqué à vide. Pour l'erreur [A103], la première ligne est prise en charge

Ces contrôles sont effectués à titre informatif. Mais la correction des enregistrements incriminés évite l'affichage systématique de la fenêtre de saisie

NOTE: Le format du rapport d'erreur est indiqué en annexe (annexe "Rapports").

Contrôles à la saisie:

Seul le FINESS géographique est contrôlé. Cette donnée est obligatoire.

Une liste de FINESS géographique est fournie (seuls les FINESS géographiques possédant une autorisation en SSR sont indiqués). Une liste comportant les FINESS et leur raison sociale sont à votre disposition si besoin.

Contrôles du fichier FICHCOMP:

Une vérification préalable des enregistrements FICHCOMP est opérée. A l'issue de cette étape, GENRHA ne conserve que les enregistrements corrects. Le format est indiqué en annexe.

Dans le cas où vous indiquez l'option 2 au niveau de l'interface (un fichier pour les deux types de médicaments), un traitement préalable est effectué pour séparer les molécules onéreuses de celles qui ne le sont pas.

A l'issue du traitement, un rapport informatif vous indique le nombre d'enregistrements pris en compte pour chaque fichier généré temporairement. Chaque fichier temporaire sera alors traité de manière identique.

S'il n'y a pas de présence de molécules en ATU, le rapport informatif ne sera pas généré. La mention ATU est indiquée dans le rapport adéquat.

Les résultats de ces contrôles sont dans le paragraphe « Contrôles FICHCOMP» du rapport général.

Les contrôles réalisés sont les suivants :

- [F101 FINESS INCORRECT] : le numéro FINESS de l'enregistrement ne correspond pas à celui qui est affiché dans la barre des titres.
- [F102 N°ADMINISTRATIF EN DOUBLON] : les n° adminsitratifs identiques fournis pour des séjours différents détectés pendant le traitement sont rejetés
- [F103 HORS PERIODE] : la date d'administration indiquée n'appartient pas à la période de traitement déclarée.
- [F104 LONGUEUR INCORRECTE] : la longueur de l'enregistrement ne correspond pas à celle prévue par le format. Si l'enregistrement est trop court, aucun identifiant de l'enregistrement incriminé ne pourra être fourni
- [F105 TYPE PRESTATION INCORRECT] : cette variable est imposée par le format en vigueur (disponible en annexe)
- IF106 DONNEES INCORRECTESI:
 - le n° administratif ne peut être affilié à un séjour
- la date d'administration indiquée n'est incluse dans aucun RHS du séjour (ne correspond pas au n° de semaine).
- [F107 DATE D'ADMINISTRATION NON RENSEIGNEE]: Cette donnée est obligatoire.
- [F108 CODE UCD NON REFERENCE]: une vérification des codes utilisés est effectuée.
- [F109 PRIX D'ACHAT OU NOMBRE NEGATIF]: une vérification sur les variables "Nombre administré" et "Prix d'achat" est effectuée.
- [F110 DATE D'ENTREE DU SEJOUR CONCERNE NON VALIDE]: La date d'entrée du séjour affilié à l'enregistrement n'est pas renseignée ou est postérieure à la date d'administration du médicament.

NOTE: La liste de référence n'est mise à jour que tous les trois mois, contrairement au MCO (plus fréquemment). Vous pourrez donc avoir ce type d'erreur pour les nouveaux codes.

NOTE: Le format du rapport d'erreur est indiqué en annexe (annexe "Rapports").

ATTENTION: Les enregistrements ne passant pas ces contrôles ne sont pas transmis à la plateforme ePMSI.

Anonymisation et réalisation du chaînage des données

A la fin du traitement, le rapport de l'anonymisation ainsi que celui du chaînage s'affichent à l'écran avec le rapport général.

Nous vous recommandons de les consulter avant toute transmission à la plate-forme e-PMSI.

ATTENTION:

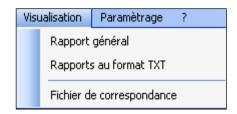
Pour le chaînage en SSR et par souci d'homogénéité avec les autres champs, l'utilisation du format V008 du fichier ANO-HOSP est obligatoire.

Visualisation des comptes rendus

Une description du rapport général est indiquée en annexe (« Rapports »). Vous y trouverez également les formats des fichiers d'erreurs fournis.

Vous pouvez visualiser tous les comptes rendus générés lors du traitement, grâce au menu {Visualisation}. Ces derniers fournissent des informations utiles (numéros de RHS, description de l'erreur, ...) permettant de corriger les RHS erronés.

Les fichiers de comptes rendus sont sous cette forme:



Un fichier de correspondance est accessible à l'issue du traitement. Il permet de faire facilement le lien entre RHA et RHS.

Son format est défini en annexe (« Fichier de correspondance »).

Export

IMPORTANT: <u>Vous n'avez plus besoin d'utiliser le logiciel e-POP, il est désormais intégré au logiciel GENRHA</u>. Suite à l'envoi, vous pourrez directement commander des traitements sur la plate-forme e-PMSI.

GENRHA offre deux possibilités d'exportation :

- Le bouton [2 Envoi e-PMSI] permet de transmettre directement vos données vers e-PMSI. Il vous sera demandé vos identifiant et mot de passe avant de pouvoir visualiser le statut de l'envoi via un rapport.
- Le bouton [Export] permet d'exporter le panier « ANO-RHA» qui pourra être transmis directement à la plateforme ePMSI via le menu « Fichiers » de la plate-forme e-PMSI.

Si vous utilisez cette fonctionnalité, nous vous invitons à noter soigneusement le nom du dossier que vous aurez choisi pour contenir le résultat de l'exportation. Le fichier d'export « ANO-RHA» se présente sous la forme d'un fichier ZIP et porte un nom défini comme suit :

[FINESS].ano-rha-sha.[Année].[Période traitée].pop.zip

REMARQUE: Par souci d'homogénéité avec les autres champs, la période indiquée au niveau du nom physique des fichiers correspond désormais au nombre de mois transmis (2 pour la 1^{ère} période, 4 pour la 2^{ème}, 6 pour la 3^{ème}, 8 pour la 4^{ème}, 10 pour la 5^{ème} et 12 pour la dernière).

FINESS: 999999999

Période de transmission : M2 Année de transmission : 2012

Nom du fichier d'export : 99999999.ano-rha-sha.2012.2.pop.zip

Le fichier d'export renferme les éléments suivants :

- Le fichier de contrôle «data.mnf » (cf. avertissement ci-dessous)
- Le fichier de contrôle «desc.mnf » (cf. avertissement ci-dessous)
- Le fichier de contrôle «desc.xml » (cf. avertissement ci-dessous)
- Un fichier zippé portant l'extension «data .zip » contenant les fichiers ci-dessous :
 - Le fichier de RHA (« .rha »)
 - Le fichier de chaînage (« .ano »)

- Le fichier des suites trimestrielles de RHA (« .sha »)
- Le fichier de liste des erreurs de groupage (« .leg »)
- Le fichier de contrôle (« .sta »)
- Le fichier FICHCOMP (« .med »)
- Le fichier FICHCOMP (« .medatu »)
- Le fichier IUM (« .ium »)
- Le fichier de contrôle de version (« .ver »)

AVERTISSEMENT:

Afin de garantir l'intégrité et la fiabilité des données contenues dans le fichier « ANO-RHA », un dispositif de contrôle est intégré au fichier d'export. Par conséquent, vous ne devez en aucun cas ouvrir ni modifier ce dernier sous peine de le rendre définitivement inutilisable.

Aide

Les informations sur le logiciel peuvent être obtenues par l'intermédiaire du menu { ? | A propos}. Le manuel d'utilisation peut être consulté en utilisant le menu {Aide | Manuel d'utilisation}.

Traitement en un clic (ou presque...)

Si vous avez rencontré des problèmes d'installation, veuillez vérifier que votre installation remplit bien les conditions minimales (cf. annexe).

Pour effectuer un traitement, vous devez réaliser les opérations suivantes :

DANS GENRHA:

- Définir de la période de traitement ;
- Indiquer le chemin d'accès du fichier de RHS :

Pour cela, utiliser le bouton en face de la zone appropriée. Les formats autorisés sont M07 et M17: voir formats en annexe ou sur le site de l'ATIH à l' adresse suivante : http://www.atih.sante.fr/index.php?id=0002900002FF

- Indiquer le chemin d'accès du fichier UM (facultatif):

Pour cela, utiliser le bouton en face de la zone appropriée. Si vous n'utilisez pas cette option, l'affichage se fera à partir des données du fichier de RHS.

- Indiquer le chemin d'accès du fichier ANO-HOSP:

Pour cela, utiliser le bouton en face de la zone appropriée. Le format V008 est accepté le format de celui-ci en annexe.

- Indiquer le chemin d'accès du fichier HOSP-PMSI (facultatif) :

Si vous utilisez un fichier HOSP-PMSI, utiliser le bouton en face de la zone appropriée.

- Indiquer le chemin d'accès du fichier FICHCOMP (facultatif) :

Si vous fournissez un(les) fichier(s) FICHCOMP, utiliser le bouton en face de la zone appropriée.

- Cliquer ensuite sur le bouton [Lancement] pour procéder au traitement.

Dans le cas d'une première utilisation ou de l'importation de données, une fenêtre de saisie s'affichera à l'écran

Si votre fichier contient certains types d'erreurs (§ 3 : Contrôle préalable des RHS), la fenêtre suivante s'affiche pour confirmer ou non la poursuite du traitement.



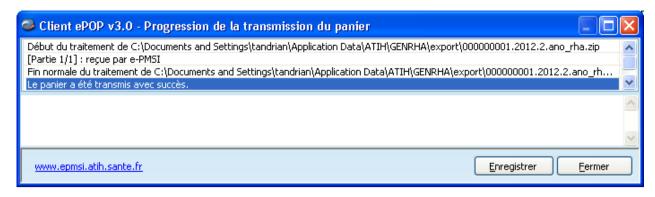
Pour obtenir les RHS concernés, **cliquer** sur **[Non]**. **En cliquant** sur **[Oui]**, le traitement se poursuit en excluant les enregistrements en erreur.

- A la fin du traitement, s'affichera



- Cliquer sur le bouton **[3- Envoi e-PMSI]** qui a pour effet de lancer la transmission des données vers la plate-forme e-PMSI.
- Indiquer votre identifiant (« Login ») et le mot de passe correspondant à votre compte GFP (Gestionnaire des fichiers PMSI) sur la plate-forme e-PMSI. Éventuellement si votre établissement possède un serveur Proxy (serveur filtrant les accès à Internet), compléter les paramètres e-PMSI au niveau du menu « Paramétrages » et renseigner les champs nécessaires (demander ces informations au service informatique de votre établissement).
- Cliquer sur le bouton [OK] pour effectuer la transmission.

Une fois le panier envoyé, vous accédez au rapport indiquant si la transmission s'est bien déroulée :



<u>NOTE</u>: pour plus d'informations concernant l'utilisation du module e-POP intégré, veuillez vous référer au manuel d'utilisation de ce dernier (logiciel e-POP 3 disponible sur le site de l'ATIH)

DANS e-PMSI (https://www.epmsi.atih.sante.fr):



- Dans le menu « Connexion » : Indiquer votre identifiant et le mot de passe correspondant à votre compte GFP (Gestionnaire des fichiers PMSI) sur la plate-forme e-PMSI.
- Choisir la période à transmettre en allant dans (exemple du M2 2012) :
 Menu « Applications »
 MAT2A

MAT2A SSR DGF Année 2012 M2 : de Janvier à Février



- Vérifier votre transmission : cliquer sur le lien « Fichiers », dans la colonne « Dernière transmission réussie » doivent être mentionnées la date et l'heure de la transmission effectuée.

NB : l'information renseignée dans la colonne « Etat actuel du fichier » ne concerne que les fichiers transmis via le panier « ANO-RHA » en cliquant sur le bouton [Export] dans GENRHA (§ 2.4 - Export).

- Générer les tableaux MAHOS :
 - cliquer sur « Traitements » dans le menu,
 - cliquer sur « Commander » dans la colonne Traitement,
 - cliquer sur « Placer ce traitement dans la file d'attente »,
 - confirmer la procédure en cliquant sur la flèche jaune.
 - pour actualiser la page, cliquer sur la flèche IMAGE en bas à droite de la page
 - l'état d'avancement du traitement est indiqué dans la colonne « Etat du traitement » (En cours de traitement, Traitement réussi ou Traitement échoué).
- Consulter les tableaux MAHOS (MAT2A SSR DGF : Résultats) en cliquant sur « Résultats » dans le menu (une fois le traitement réussi).
- Après avoir vérifié le contenu de vos tableaux, faire valider cet envoi par le valideur de l'établissement (compte valideur sur la plateforme ePMSI) dans la partie « Validation ».

ATTENTION : Les données déposées sur la plateforme ePMSI ne sont réellement transmises à la tutelle régionale qu'une fois toutes les étapes, décrites ci-dessus, réalisées.

NOTE: pour plus d'informations concernant l'utilisation de la plate-forme ePMSI, veuillez vous référer au site d'information de la plateforme ePMSI (http://sap.atih.sante.fr/epmsi/).

Support technique

Pour toute demande que l'utilisateur n'a pu résoudre lui-même, vous avez désormais plusieurs moyens pour avertir les techniciens de vos problèmes.

Nous vous rappelons, que quel que soit le moyen de nous contacter, ce sont les mêmes référents

qui reçoivent les incidents. <u>Il est donc inutile de multiplier vos demandes (AGORA + mail + téléphone)</u>.

Les moyens disponibles sont les suivants :

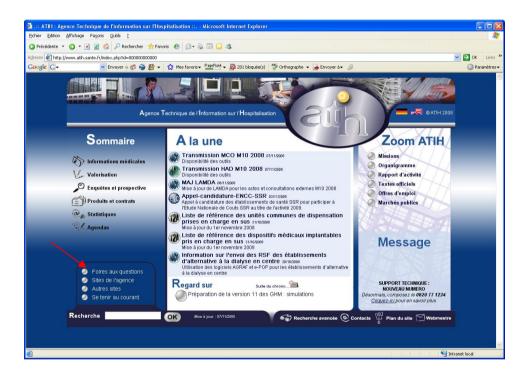
Le manuel d'utilisation

Celui-ci est la première source d'information du logiciel en lui-même. Il contient en général toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement du logiciel et une liste des problèmes connus. Il est à consulter en priorité.

Le FORUM AGORA sur la plateforme ePMSI

Indiquer votre incident au niveau du thème « Agora > Logiciels > SSR > GENRHA » du forum AGORA. L'objet du message doit correspondre à l'erreur précise visualisée.

Lien: https://applis.atih.sante.fr/agora/ago_03.do?idTheme=69 (lien direct) ou au niveau du site de l'ATIH (« Foires aux questions »):



Par mail

A l'adresse suivante : <u>support@atih.sante.fr</u>. Il vous faudra fournir le nom du logiciel, la version utilisée, le système d'exploitation de votre machine et si vous le pouvez une copie de votre message d'erreur pour une prise en charge plus rapide de votre incident.

Le prestataire chargé des courriers électroniques se charge de transmettre les incidents aux intervenants.

Par télephone

Au 08 20 77 12 34 du Lundi au Vendredi, de 8h30 à 12h00, et de 14h00 à 18h00. Votre incident sera pris en charge par le prestataire au moment de l'appel et transmis à l'ATIH. Il vous faudra fournir également les informations ci-dessus pour les mêmes raisons.

ANNEXES

Configuration minimale requise

Avant de procéder à l'installation, assurez-vous que votre système est compatible avec la configuration minimale requise. Nous insistons sur le fait que les logiciels de la suite POP-T2A sont des applications à usage local et ne sont pas destinées à être utilisées en réseau.

Systèmes d'exploitation pris en charge :

- Windows Seven (x64)
- Windows Vista (x32)
- Windows XP Service Pack 2
- Windows Server 2003

REMARQUE:

Nous avons testé nos applications sur les systèmes d'exploitation cités ci-dessus. Microsoft ne supportant plus sur les systèmes d'exploitation 98, Millenium et XP Service Pack 1 depuis Mai 2006, nous ne garantissons pas la compatibilité totale de nos logiciels sur ceux-ci. Si vous êtes dans ce cas, nous vous recommandons d'utiliser des machines ayant des systèmes d'exploitation plus récents.

Configuration matérielle minimum :

- RAM (mémoire vive) : 128 Mo (256 Mo ou plus recommandé)
- Processeur: 400 MHz (800 Mhz recommandé)

Logiciels requis:

- Windows Installer 3.0 (Windows Installer 2.0 pour Windows 98 et Millenium)
- Internet Explorer 5.0 ou supérieur
- Microsoft .NET Framework 2.0 Service Pack 1 :

Avertissement

Le compte « Administrateur de la machine locale » est nécessaire à l'installation des différents logiciels de la suite POP SSR. Nous vous conseillons également de désactiver tous les programmes résidents (anti-virus, programmateurs de tâches, etc.) au moment de l'installation.

N'oubliez pas d'ajouter les droits d'écriture et de modification pour les dossiers de paramétrages (cf paragraphe « Dossiers de paramétrage »).

Problèmes connus

Ne sont répertoriées ici que les erreurs pas ou peu explicites : Il s'agit des mêmes erreurs que celle visualisées au niveau de l'application PREFACE.

Au lancement de l'application

« L'application n'a pas réussi à s'initialiser correctement »

Windows XP



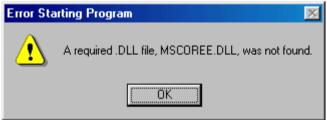
 « La bibliothèque de liaisons dynamique mscoree.dll est introuvable sur le chemin... »

Windows 2000



« A required .DLL file, MSCOREE.DLL was not found »

Windows 98, Windows Millenium



Ces trois messages correspondent à la même erreur :

Les pré-requis des logiciels ne sont pas installés. Le composant Microsoft .NET Framework 2.0 n'est pas installé sur la machine utilisée. Ce dernier nécessite également la présence de Windows Installer 2.0 et Internet Explorer 6.0. Ces composants sont disponibles sur la page de téléchargement de la dernière version du logiciel.

Erreurs apparaissant pendant le traitement

« Problème dans la récupération du FINESS de l'établissement »

Ceci arrive lorsque le fichier de RHS est un fichier vide.

Click sur Lancement

Windows 98, Millenium



Le système d'exploitation utilisé n'est pas pris en charge par l'application. Veuillez utiliser une machine ayant un système d'exploitation plus récent.

« Contrôle de format des RHS Aucun enregistrement exploitable »

Tous les RHS du fichier d'entrée sont au mauvais format. Les formats acceptés sont M07 et M17. Veuillez consulter rapidement votre prestataire pour qu'il mette à jour votre logiciel d'information.

« LANCEMENT
 Chaînage des RHS
 Problème dans la fusion ANO-HOSP/HOSP-PMSI
 Aucun enregistrement HOSP-PMSI exploitable»

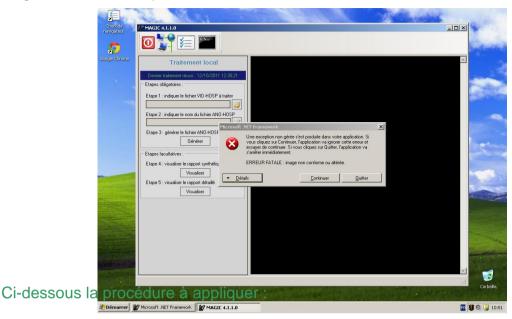
Tous les enregistrements du fichier HSOP-PMSI sont au mauvais format. Chaque enregistrement doit faire 27 caractères (espaces y compris).

« Période de traitement erronée, veuillez la modifier »

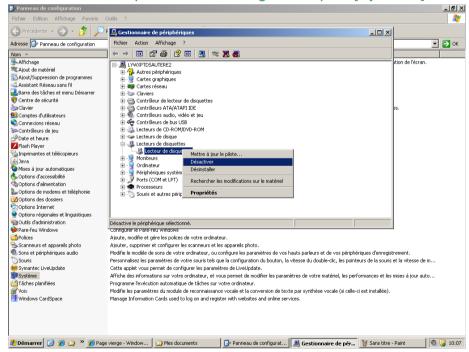
Il n'y a pas de période enregistrée, il vous faudra la renseigner au niveau de la façade de l'application.

• « Vérification de la clé anonyme erronée, veuillez vous référer au chapitre "Problèmes connus" du manuel d'utilisation»

Cette erreur indique que vous avez générer le fichier ANO-HOSP avec le logiciel MAGIC malgré une erreur fatale que vous avez du observer :



- Se connecter sous un compte avec les droits « administrateur »
- Puis aller dans le panneau de configuration puis [Système].



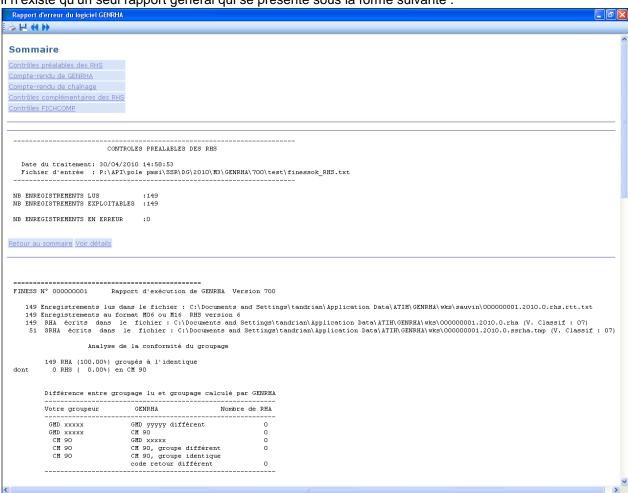
 Dans l'onglet [Matériel], cliquer sur le bouton [Gestionnaire de périphériques]

Suite à cela, redémarrez la machine, connectez-vous directement avec votre compte utilisateur, puis relancer le logiciel MAGIC pour re-générer votre fichier ANO-HOSP.

Rapports

Rapport général :

Il n'existe qu'un seul rapport général qui se présente sous la forme suivante :



Un sommaire reprend les différentes sections de ce rapport. Chaque section est accompagnée d'un ou plusieurs liens :

- Retour au sommaire
- Voir détails : permet d'accéder au fichier présentant les enregistrements en erreur

Pa	<u>ar</u>	ex	er	n	рı	e	

Contrôles préalables : Retour au sommaire Voir détails
--

CONTROLES PREALABLES DES RHS

Date du traitement: Date du traitement

Fichier d'entrée : Nom du fichier d'entréé

NB ENREGISTREMENTS LUS :XX

NB ENREGISTREMENTS EXPLOITABLES :XX

NB ENREGISTREMENTS EN ERREUR :XX

DONT:

- [LONGUEUR INVALIDE] :XX

Les XX correspondent aux effectifs à partir du fichier de RHS fourni.

Les RHS EN ERREUR ne sont pas transmis au niveau de la plateforme ePMSI.

Fichiers des enregistrements en erreur (lien "Voir détails") :

Ci-après format des fichiers précisant les enregistrements en erreur :

Contrôles préalables :

Le fichier exploitable est sous la forme suivante :

[TYPE D'ERREUR];[LIGNE EN ERREUR]

Où le type d'erreur correspond à l'une des erreurs fournies précédemment.

Contrôles lors de la gestion des UM:

Le fichier exploitable est sous la forme suivante :

[N° LIGNE] ;[CODE ERREUR];[VALEUR ERRONNEE]

Rapport d'exécution de GENRHA:

Le fichier exploitable est sous la forme suivante :

[FINESS] ;[PERIODE];[ANNEE] ;[N° DE SEJOUR SSR] ;[N° SEQUENCIEL DU RHS];[NB ERREUR] ;[LISTE DES ERREURS]

NB: Sont également indiqués dans ce fichier les erreurs complémentaires

Contrôles du chaînage :

Un paragraphe a été ajouté pour indiquer le nombre d'enregistrement avec un format différent du V008.

Sont indiqués dans ce fichier les n° administratifs concernés.

Contrôles complémentaires des RHS:

Le fichier exploitable est sous la forme suivante :

[FINESS] ;[PERIODE];[ANNEE] ;[N° DE SEJOUR SSR] ;[N° SEQUENCIEL DU RHS];[NB ERREUR] ;[LISTE DES ERREURS]

NB: Sont également indiqués dans ce fichier les erreurs de la fonction groupage

Contrôles FICHCOMP MED:

Le fichier exploitable est sous la forme suivante :

[FINESS];[PERIODE];[ANNEE];[N°ADMINISTRATIF];[CODE UCD];[N°DE LIGNE DANS LE FICHIER D'ORIGINE]; [NB ERREUR];[LISTE DES ERREURS]

Contrôles FICHCOMP ATU:

Le fichier exploitable est sous la forme suivante :

[FINESS];[PERIODE];[ANNEE];[N°ADMINISTRATIF];[CODE UCD];[N°DE LIGNE DANS LE FICHIER D'ORIGINE]; [NB ERREUR];[LISTE DES ERREURS]

RAPPEL:

Tous ces fichiers sont également accessibles au niveau du menu {Visualisation | Rapports au format TXT}.

Rapport de chaînage

Cette annexe sur le rapport de chaînage a été développée pour corriger les erreurs A901 mais également les erreurs de chaînage visualisée dans les tableaux MAT2A. Chaque problématique et sa (ses) solution(s) sont pris séparément. Cependant, elles peuvent se cumuler. N'hésitez pas à distinguer les différentes problématiques et les corriger chacune à la suite des

Erreur A901

- Doublons sur le administratif dans le fichier ANO-HOSP :

```
CHAINAGE DES DONNEES PMSI SSR
Version Etape1 : 2.3.0.0
Version Etape2: 2.3.0.0
Date de traitement : 30/10/2012 15:45:33
 -----***** FUSION ANO-HOSP et HOSP-PMSI *****----
- DETECTION DES DOUBLONS SUR LE N° HOSP
Nombre de n° administratifs concernés :11
Nombre d'enregistrements lus:
Nombre d'enregistrements écrits: 220
                             209
Nombre de doublons parfaits:
Nombre de doublons sur N° HOSP: 11
-------Tri du fichier HOSP-PMSI-------
[...]
Nb lignes fichier ANO-HOSP: 220
Nb lignes fichier HOSP-PMSI: 213
Nb lignes écrites dans le fichier de correspondance ANO-PMSI : 213
[TR1] : Effectif (taux) de réussite du couplage 'patients/séjour' :
213 (100%)
```

L'erreur A901 apparaît à partir du moment où des doublons sont visualisé dans le rapport de chaînage.

Solution:

- Vérifier que chaque n° administratif correspond bien à un seul séjour, à un seul patient et corresponde à la dernière prise en charge par la sécurité sociale. Plusieurs enregistrements d'un

même n° administratif avec plusieurs prises en charge sont considérés comme doublon.

- Doublons sur le administratif dans le fichier HOSP-PMSI :

L'erreur A901 apparaît à partir du moment où des doublons sont visualisé dans le rapport de chaînage.

Solution:

- Si vous n'utilisez pas un fichier HOSP-PMSI :

il vous faut en créer un pour faire la correspondance entre le n° de séjour RHS présent dans le fichier de RHS et le n° administratif présent dans le fichier ANO-HOSP.

- Si vous utilisez un fichier HOSP-PMSI:

Il vous faut vérifier que chaque n° administratif corresponde à un seul n° de séjour et inversement.

Il faut vérifier si le format du fichier est correct. Pour ceci, nous vous renvoyons vers les formats en annexe. Nous rappelons que pour cette variable, chaque caractère est significatif la valeur « 01 » ne correspond pas à la valeur « 1 » et inversement.

Problème de chaînage / « Traitement impossible » au niveau du tableau 1D (MAT2A)

- Besoin d'un fichier HOSP-PMSI

```
[TR1] : Effectif (taux) de réussite du couplage 'patients/séjour' : 0 (0%)
```

Le taux TR1 est à 0.

Solution:

- il faut créer un fichier de correspondance HOSP-PMSI pour faire la correspondance entre le n° de séjour RHS présent dans le fichier de RHS et le n° administratif présent dans le fichier ANO-HOSP.

- N° administratif non déclaré dans ANO-HOSP :

fichier RHS: 3 séjours

fichier ANO-HOSP: 47 n° administratifs correspondant au trimestre,

fichier HOSP-PMSI: Non ou correctement renseigné.

```
[TR1] : Effectif (taux) de réussite du couplage 'patients/séjour' : 2 (66.67%)

*** AVERTISSEMENT ***

Un mauvais taux [TR1] signale l'absence de n° administratifs de séjour dans le fichier VID-HOSP (l'information n'a pas été fournie pour tous les patients).

--- REPARTITION DES ERREURS ---

[INFO : A10/A10B] N° Adm dans ANO-HOSP sans séjour affilié dans HOSP-PMSI : 45

[ERREUR : A20/A20B] N° Adm déclaré dans HOSP-PMSI mais pas dans ANO-HOSP : 1

[ERREUR : C10] Problème de calcul de clé d'intégrité sur ANO-HOSP : 0
```

Le taux TR1 n'est pas à 100% et effectif de l'erreur A20/A20B est supérieur à 0.

Solution : il faut vérifier l'exhaustivité du fichier VID-HOSP en sortie du logiciel des entrées.

- N° administratif non déclaré dans HOSP-PMSI :

fichier RHS: 3 séjours

fichier ANO-HOSP: 48 n° administratifs correspondant au trimestre,

fichier HOSP-PMSI: 2 séjours renseignés

```
-----Tri du fichier HOSP-PMSI------
[...]
Nb lignes fichier ANO-HOSP: 48
Nb lignes fichier fichier HOSP-PMSI: 2
Nb lignes écrites dans le fichier de correspondance ANO-PMSI : 2
[TR1] : Effectif (taux) de réussite du couplage 'patients/séjour' : 2
(100%)
*** AVERTISSEMENT ***
Un mauvais taux [TR1] signale l'absence de n^{\circ} administratifs de
séjour dans le fichier VID-HOSP (l'information n'a pas été fournie
pour tous les patients).
--- REPARTITION DES ERREURS ---
[INFO: A10/A10B] N° Adm dans ANO-HOSP sans séjour affilié dans HOSP-
PMSI : 46
[ERREUR: A20/A20B] N° Adm déclaré dans HOSP-PMSI mais pas dans ANO-
[ERREUR : C10] Problème de calcul de clé d'intégrité sur ANO-HOSP : 0
    ----***** FUSION ANO-PMSI et SRHA modifié *****---
----- ANO-PMSI-----Tri du fichier ANO-PMSI-----
[...]
----- Tri du fichier SRHA modifié------
[...]
Nombre d'enregistrements lus fichier SRHA modifié: 3
Nombre d'enregistrements lus fichier ANO-PMSI: 2
Nombre d'enregistrements écrit dans le fichier SRHA final : 3
    dont nombre d'enregistrements sans erreur: 2
Nombre d'enregistrements écrit dans le fichier de chainage : 3
Nombre d'enreg. dont N° SSR présent dans SRHA modifié mais pas dans
ANO-PMSI : 1
Nombre d'enreg. dont N° SSR présent dans ANO-PMSI mais pas dans SRHA
modifié : 0
```

Le taux TR1 est de 100% mais l'effectif ne correspond pas au nombre de séjours.

Dans la 2^{ème} partie du rapport de chainage :

Les effectifs indiqués sur la ligne montrant le nombre d'enregistrements du fichier SRHA final et la ligne suivante ne sont pas identiques.

Au moins un des deux derniers effectifs est supérieur à 0.

Solution:

- il faut vérifier l'exhaustivité et le format des enregistrements du fichier HOSP-PMSI avant le traitement

RAPPEL : Erreurs retrouvées par la procédure de chaînage

1. Erreurs retrouvées par la Fusion entre ANO-HOSP et HOSP-PMSI

Les erreurs sont les suivantes :

- A10 N° Administratif dans fichier ANO-HOSP sans séjour affilié dans le fichier HOSP-PMSI
- A10B Fichier HOSP-PMSI fini avant fichier ANO-HOSP
- A11 HOSP-PMSI taille incorrecte de l'enregistrement
- A14 N° ANO-HOSP spécial (Problème lié à une anomalie de l'enregistrement VID-HOSP associé)
- A20 N° Administratif déclaré dans fichier HOSP-PMSI mais pas dans le fichier de ANO-HOSP
- A20B Fichier ANO-HOSP fini avant fichier HOSP-PMSI
- B10 N° Administratif ayant plusieurs n° Anonyme dans fichier ANO-HOSP
- C10 Problème de calcul de clé d'intégrité sur ANO-HOSP

2. Erreurs retrouvées par la Fusion entre ANO-PMSI et Fichier PMSI

Les erreurs sont les suivantes :

- A10 N° de RSS (ou N°SSR) dans fichier RSA (ou SSRHA) modifié mais pas dans le fichier ANO-PMSI
- A10B Fichier ANO-PMSI fini avant fichier de RSA (ou SSRHA) modifié
- A20 N° de RSS (ou N°SSR) dans fichier ANO-PMSI mais pas dans le fichier de RSA (ou SSRHA) modifié
- A20B Fichier de RSA (ou SSRHA) fini avant fichier ANO-PMSI
- B10 Fichier ANO-PMSI : N° de RSS (ou N°SSR) correspondant à plusieurs N° Anonyme -> 000Problème de 'recyclage' des n° de RSS (ou N°SSR)
- B11 Fichier de RSS (ou RHS) : N° de RSS (ou N°SSR) correspondant à plusieurs RSA (ou SSRHA) -> Problème de tri du fichier de RSS (ou RHS)

Fichier de correspondance

Fichier exploitable est sous la forme suivante : En-tête de type [N°SEQUENTIEL SEJOUR];[N°SEJOUR SSR];[N°ADMINISTRATIF DE SEJOUR] Suivi de la liste des RHA/RHS

PARAMETRAGE DU CLIENT e-POP

Au fur et à mesure de l'année, les applications livrées par l'ATIH possèderont toutes un écran permettant de paramétrer la transmission de fichier vers e-PMSI. Ce paramétrage est réalisé une fois pour toute avant la première transmission.

L'écran en question peut avoir deux formes différentes selon que l'on choisit la transmission directe (l'ordinateur a accès à internet) ou bien la transmission via un serveur e-POP (l'ordinateur n'a pas accès à internet).

Connexion directe (utilisation par défaut)

L'option « connexion directe » est sélectionnée par un clic de la souris.

Paramètres de conn	exion au serveur ePOP		
O Utiliser un serveur epop	Connexion directe		<u>T</u> ester
Utiliser un proxy pour s	e connecter à ePMSI	pa	porter les ramètres
Nom du proxy	http://proxy.intranet.fr:		le proxy
N° du port à utiliser	2593		
Utiliser une autentif	ication par mot de passe		
Utilisateur			
Mot de passe			

Case à cocher « Utiliser un Proxy pour se connecter à e-PMSI » : cette case doit être cochée si l'utilisation d'un serveur Proxy est nécessaire pour accéder à e-PMSI ou plus généralement à Internet. Le fait de cocher cette case donne accès au reste du paramétrage.

Zone de saisie « Nom du proxy » : il s'agit du nom du Proxy à utiliser pour le transfert vers e-PMSI. Cette information est soit récupérée automatiquement à l'aide du bouton « Importer les paramètres de proxy », soit obtenue auprès du responsable informatique de l'établissement de santé.

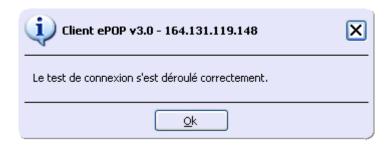
Zone de saisie « N° de port à utiliser » : il s'agit d'un n° compris entre 0 et 65535 à utiliser pour communiquer avec le proxy. Cette information est soit récupérée automatiquement à l'aide du bouton « Importer les paramètres de proxy », soit obtenue auprès du responsable informatique de l'établissement de santé.

Case à cocher « Utiliser une authentification par mot de passe » : cette case doit être cochée si l'utilisation du Proxy nécessite de s'identifier à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Elle donne accès aux deux zones de saisie suivantes.

Zone de saisie « Utilisateur » : utilisez cette zone de saisie pour indiquer au programme le nom d'utilisateur nécessaire à l'authentification auprès du Proxy.

Zone de saisie « Mot de passe » : utilisez cette zone de saisie pour indiquer au programme le mot de passe nécessaire à l'authentification auprès du Proxy.

Bouton « **Tester** » : un clic sur ce bouton permet de réaliser un test de connexion vers e-PMSI. La réussite de ce test aboutit au message suivant :



En cas d'erreur, un message indiquant l'origine du problème est affiché. La liste exhaustive des problèmes pouvant être rencontrés lors du test de connexion ne peut être énoncée ici.

Bouton « Importer les paramètres de Proxy » : un clic sur ce bouton permet de récupérer automatiquement les paramètres du Proxy défini par défaut sur l'ordinateur. Cette récupération peut en outre ne pas aboutir. Les informations obtenues sont le plus souvent celles indiquées dans le paramétrage de Internet Explorer.

Utiliser un serveur e-POP (si le poste ne possède pas de connexion Internet)

		Paramètres de connexion au serveur ePOP							
		Utiliser un serveur epop Connexion directe	Utiliser un serveur epop						
		Adresse IP du serveur 164.131.119.148							
		№ du port à utiliser 3358 Défaut							
		Crypter la transmission vers le serveur e-POP							
>	L'option				ris				

Zone de saisie « Adresse IP du serveur » : Il s'agit de l'adresse réseau de l'ordinateur exécutant le serveur e-POP. Cette adresse peut être obtenue auprès de votre service informatique ou plus simplement en lisant le titre de l'écran principal du programme serveur e-POP lorsque l'écoute est lancée.

Serveur ePOP v3.0 - écoute de 164.131.119.148:3358

Une adresse IP (Internet Protocol) est constituée de 4 nombres compris entre 0 et 255 séparés par des points. Elle identifie un ordinateur sur un réseau local ou bien sur internet.

Zone de saisie « N° de port à utiliser » : il s'agit d'un numéro arbitraire compris entre 0 et 65535. Ce numéro est un canal à travers lequel sera réalisée la communication entre le client et le serveur e-POP. Ce choix doit être identique sur le client et le serveur.

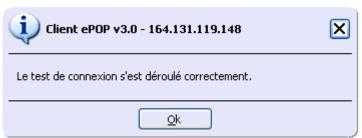
- Dans un souci de simplification, il est conseillé de conservé le numéro de port par défaut attribué par l'ATIH (3358).
- Ce port doit être ouvert sur l'ordinateur client et sur l'ordinateur exécutant le serveur (voir plus bas la problématique des pare-feu).

Bouton « **Défaut** » : ce bouton permet par un simple clic de replacer la valeur de port par défaut (3358) dans la zone de saisie du numéro de port.

Case à cocher « crypter la transmission vers le serveur e-POP » : si cette case est cochée, la transmission du fichier sur le réseau local entre le client et le serveur e-POP sera brouillée et ne pourra ainsi pas être interceptée.

- Le risque d'interception des communications sur un réseau local est extrêmement faible et nécessiterait l'intervention d'un expert équipé en conséquence.
- Le cryptage de données ralenti de façon considérable la transmission du fichier vers e-PMSI.
- Pour ces raisons, il est déconseillé de cocher cette case sauf indication contraire du responsable des systèmes informatiques.

Bouton « **Tester** » : un clic sur ce bouton permet d'effectuer un test de connexion vers e-PMSI. La réussite de ce test aboutit au message suivant :



En cas d'erreur, un message indiquant l'origine du problème est affiché. La liste exhaustive des problèmes pouvant être rencontrés ne peut être énoncée ici. Voici cependant une explication des messages d'erreur les plus fréquemment rencontrés au lancement du test :

 Une tentative de connexion a échoué car le parti connecté n'a pas répondu convenablement au-delà d'une certaine durée ou une connexion établie a échoué car l'hôte de connexion n'a pas répondu :

Ce message s'affiche si l'adresse IP entrée dans la zone de saisie ne correspond à aucun ordinateur du réseau informatique de l'établissement de santé.

Aucune connexion n'a pu être établie car l'ordinateur cible l'a expressément refusée :

Ce message s'affiche si l'ordinateur identifié par l'adresse IP entrée dans la zone de saisie n'exécute pas le serveur e-POP, ou bien si le serveur e-POP est effectivement exécuté mais que l'écoute n'est pas lancée. Il est aussi possible que le port choisi soit différent sur le serveur et sur le client ou bien que le pare-feu de l'un des deux ordinateurs interdise la communication via ce port.

• Le client xxx.xxx.xxx.xxx:pppp n'est pas autorisé à se connecter au serveur e-POP :

Le serveur e-POP possède une liste de clients autorisés à se connecter. Si cette liste est activée et que l'adresse IP de l'ordinateur depuis lequel la connexion est testée n'y figure pas, ce message apparaît.

Pour plus d'information, veuillez lire la documentation du logiciel e-POP 3.x.

FICHIERS EN ENTREE

FORMAT RHS M07

- Par rapport à la version précédente :
 Ajout des variables "Date de début de séjour" et "Date de fin de séjour"
- Acte CCAM n° : ajout des variables "Date de réalisation" et "Extension documentaire"

Libellé des variables	Taille	Position début	Position fin	Obligatoire [1]	Cadrage/Remplissage [2]	Format des valeurs
Numéro FINESS d'inscription ePMSI	9	1	9	0	NA/NA	
N° de version du format du RHS	3	10	12	0	NA/NA	M07
Numéro de séjour SSR	7	13	19	0	Gauche/Espace	
Numéro administratif de séjour	20	20	39	0	Gauche/Espace	
Zone réservée	12	40	51	F	Gauche/Espace	
Date de début de séjour	8	52	59	0	NA/NA	JJMMAAAA
Date de fin de séjour	8	60	67	F	NA/NA	JJMMAAAA
Date de naissance	8	68	75	0	NA/NA	JJMMAAAA
Sexe	1	76	76	0	NA/NA	1=homme,2=femme
Code postal du lieu de résidence	5	77	81	0	NA/NA	
Type d'hospitalisation	1	82	82	0	NA/NA	
Date d'entrée dans l'unité médicale	8	83	90	0	NA/NA	JJMMAAAA
Mode d'entrée dans l'unité médicale	1	91	91	0	NA/NA	
Provenance	1	92	92	F	NA/NA	
Date de sortie de l'unité médicale	8	93	100	F	NA/NA	JJMMAAAA
Mode de sortie	1	101	101	F	NA/NA	
Destination	1	102	102	F	NA/NA	
Numéro de la semaine	6	103	108	0	Droite/Zéro	semaine+Année
Journées hors week-end	5	109	113	0	NA/NA	0=absent 1=présent
Journées week-end	2	114	115	0	NA/NA	0=absent 1=présent
Numéro unité médicale	4	116	119	0	Gauche/Espace	
Type d'autorisation de l'unité médicale	3	120	122	0	Gauche/Espace	

Service API / Pôle LETS

Date de l'intervention chirurgicale		8	123	130	F	NA/NA	JJMMAAAA
Finalité principale de prise en charge		8	131	138	0	Gauche/Espace	OMS-CIM 10
Manifestation morbide principale		8	139	146	0	Gauche/Espace	OMS-CIM 10
Affection étiologique		8	147	154	F	Gauche/Espace	OMS-CIM 10
Dépendance à l'habillage°		1	155	155	0	NA/NA	
Dépendance au déplacement°		1	156	156	0	NA/NA	
Dépendance à l'alimentation°		1	157	157	0	NA/NA	
Dépendance à la continence°		1	158	158	0	NA/NA	
Dépendance au comportement°		1	159	159	0	NA/NA	
Dépendance à la relation°		1	160	160	0	NA/NA	
Nombre de diagnostics associés dans ce R	HS (n1)	2	161	162	0	Droite/Zéro	00-99
Nomdre d'actes CdARR dans ce RHS (n2)		3	163	165	О	Droite/Zéro	000-999
Nombre d'actes CCAM dans ce RHS (n3)		2	166	167	0	Droite/Zéro	00-99
DAS n°1		8			0	Gauche/Espace	OMS-CIM 10
		*8					
DAS n° n1		8			0	Gauche/Espace	OMS-CIM 10
	Code principal	7			0	Gauche/Espace	CdARR/ CSARR
	Code supplémentaire « appareillage »	3			F	NA/NA	Uniquement pour CSARR
	Code modulateur de lieu	2			F	NA/NA	
	Code « modulateur de patient » n° 1	2			F	NA/NA	
Acte CdARR n° 1	Code « modulateur de patient » n° 2	2			F	NA/NA	
	Code intervenant	2			О		
	Nombre de patiens en acte individuel	1			F		
	Nombre de réalisations	2			О	Droite/Zéro	
Date de réalisation		8			F	NA/NA	
	Code principal	7			О	Gauche/Espace	CdARR/ CSARR
Acte CdARR n° n2	Code supplémentaire « appareillage »	3			F	NA/NA	Uniquement pour CSARR
	Code modulateur de lieu	2			F	NA/NA	

	Code « modulateur de patient » n° 1	2	_F	NA/NA	
	Code « modulateur de patient » n° 2	2	F	NA/NA	
	Code intervenant	2	О О		
	Nombre de patiens en acte individuel	1	F		
	Nombre de réalisations	2	0	Droite/Zéro	
	Date de réalisation	8	F	NA/NA	
	Date de réalisation	8	F	NA/NA	JJMMAAAA
	Code de l'acte	7	0	NA/NA	CCAM
Acte CCAM n° 1	Code de la phase	1	0	NA/NA	CCAM
Acte CCAWIII I	Code de l'activité	1	F	NA/NA	CCAM
	Extension documentaire	1	F	NA/NA	CCAM
	Nombre de réalisations	2	0	Droite/Zéro	
	Date de réalisation	8	F	NA/NA	JJMMAAAA
	Code de l'acte	7	0	NA/NA	CCAM
Acte CCAM n° n3	Code de la phase	1	0	NA/NA	CCAM
ACIE CCAIVITI TIS	Code de l'activité	1	F	 NA/NA	CCAM
	Extension documentaire	1	F	NA/NA	CCAM
	Nombre de réalisations	2	0	Droite/Zéro	

^[1] O : obligatoire F : facultatif (la variable peut être laissée à vide) [2] : NA signifie non applicable

FORMAT RHS M17

- Par rapport à la version précédente :
 la taille de la variable "Code retour" a été portée à 3
- Ajout des variables "Date de début de séjour" et "Date de fin de séjour"
- Acte CCAM n° : ajout des variables "Date de réalisation" et "Extension documentaire"

	L	ibellé des varia	ables		Taille	Position début	Position fin	Obligatoire [1]	Cadrage/Remplissage [2]	Format des valeurs
Filler					10	1	10	0	NA/NA	
N° de versio	n du format d	u RHS groupé			3	11	13	0	NA/NA	M17
Numéro FIN	ESS d'inscrip	tion ePMSI			9	14	22	0	NA/NA	
N° de versio	n du format d	u RHS			3	23	25	0	NA/NA	M07
Numéro de s	éjour SSR				7	26	32	0	Gauche/Espace	
Numéro adm	inistratif de séj	our			20	33	52	0	Gauche/Espace	
	Version clas	sification			2	53	54	0	NA/NA	
			GM	CM	2	55	56	0	NA/NA	
	GME	RGME	Givi	Code	2	57	58	0	NA/NA	
Groupage	GIVIE		Subdivision	•	1	59	59	0	NA/NA	
. 0		Sévérité			1	60	60	0	NA/NA	
	Code retour				3	61	63	0	NA/NA	
	Indicateur d	erreur			1	64	64	0	NA/NA	X=>erreur, blanc=> pas d'erreur
Date de débu	ut de séjour				8	65	72	0	NA/NA	JJMMAAAA
Date de fin d	e séjour				8	73	80	F	NA/NA	JJMMAAAA
Date de nais	sance				8	81	88	0	NA/NA	JJMMAAAA
Sexe					1	89	89	0	NA/NA	1=homme,2=femme
Code postal du lieu de résidence		5	90	94	0	NA/NA				
Type d'hospi	talisation				1	95	95	0	NA/NA	
Date d'entrée	e dans l'unité m	nédicale			8	96	103	0	NA/NA	JJMMAAAA
Mode d'entré	e dans l'unité i	médicale			1	104	104	0	NA/NA	

Provenance		1	105	105	F	NA/NA	
Date de sortie de l'unité médicale		8	106	113	F	NA/NA	JJMMAAAA
Mode de sortie		1	114	114	F	NA/NA	
Destination		1	115	115	F	NA/NA	
Numéro de la semaine		6	116	121	0	Droite/Zéro	semaine+Année
Journées hors week-end		5	122	126	0	NA/NA	0=absent 1=présent
Journées week-end		2	127	128	0	NA/NA	0=absent 1=présent
Numéro unité médicale		4	129	132	0	Gauche/Espace	
Type d'autorisation de l'unité médicale		3	133	135	0	Gauche/Espace	
Date de l'intervention chirurgicale		8	136	143	F	NA/NA	JJMMAAAA
Finalité principale de prise en charge		8	144	151	0	Gauche/Espace	OMS-CIM 10
Manifestation morbide principale		8	152	159	0	Gauche/Espace	OMS-CIM 10
Affection étiologique		8	160	167	F	Gauche/Espace	OMS-CIM 10
Dépendance à l'habillage°		1	168	168	0	NA/NA	
Dépendance au déplacement°		1	169	169	0	NA/NA	
Dépendance à l'alimentation°		1	170	170	0	NA/NA	
Dépendance à la continence°		1	171	171	0	NA/NA	
Dépendance au comportement°		1	172	172	0	NA/NA	
Dépendance à la relation°		1	173	173	0	NA/NA	
Nombre de diagnostics associés dans ce RHS (n1)	2	174	175	0	Droite/Zéro	00-99
Nomdre d'actes CdARR dans ce RHS (n2)		3	176	178	0	Droite/Zéro	000-999
Nombre d'actes CCAM dans ce RHS (n3)		2	179	180	0	Droite/Zéro	00-99
DAS n°1		8			0	Gauche/Espace	OMS-CIM 10
		*8					
DAS n° n1		8			0	Gauche/Espace	OMS-CIM 10
	Code principal	7			0	Gauche/Espace	CdARR/ CSARR
Acte CdARR n° 1	Code supplémentaire « appareillage »	3			F	NA/NA	Uniquement pour CSARR
	Code modulateur de lieu	2			F	NA/NA	
	Code « modulateur	2			F	NA/NA	

	de patient » n° 1				
	Code « modulateur de patient » n° 2	2	F	NA/NA	
	Code intervenant	2	О		
	Nombre de patiens en acte individuel	1	F		
	Nombre de réalisations	2	0	Droite/Zéro	
	Date de réalisation	8	F	NA/NA	
	Code principal	7	0	Gauche/Espace	CdARR/ CSARR
	Code supplémentaire « appareillage »	3	F	NA/NA	Uniquement pour CSARR
	Code modulateur de lieu	2	F	NA/NA	
	Code « modulateur de patient » n° 1	2	F	NA/NA	
Acte CdARR n° n2	Code « modulateur de patient » n° 2	2	F	NA/NA	
	Code intervenant	2	0		
	Nombre de patiens en acte individuel	1	F		
	Nombre de réalisations	2	0	Droite/Zéro	
	Date de réalisation	8	F	NA/NA	
	Date de réalisation	8	F	NA/NA	JJMMAAAA
	Code de l'acte	7	0	NA/NA	CCAM
	Code de la phase	1	0	NA/NA	CCAM
Acte CCAM n° 1	Code de l'activité	1	F	NA/NA	CCAM
	Extension documentaire	1	F	NA/NA	CCAM
	Nombre de réalisations	2	0	Droite/Zéro	
	Date de réalisation	8	F	NA/NA	JJMMAAAA
Acte CCAM n° n3	Code de l'acte	7	0	NA/NA	CCAM
, idea de la martina	Code de la phase	1	0	NA/NA	CCAM
	Code de l'activité	1	F	NA/NA	CCAM

GENRHA 7.5.x.x SSR Manuel d'utilisation

Extension documentaire	1		F	NA/NA	CCAM
Nombre de					
réalisations	2		0	Droite/Zéro	

[1] O : obligatoire F : facultatif (la variable peut être laissée à vide)
[2] : NA signifie non applicable

FORMAT ANO-HOSP V008 2013

Libellé	Taille	Début	Fin
Signature de version	8	1	8
Clé d'intégrité	8	9	16
N° format VID-HOSP (3 derniers caractères)	3	17	19
Code retour contrôle « nº immatriculation assuré »	1	20	20
Code retour contrôle « date de naissance »	1	21	21
Code retour contrôle « sexe »	1	22	22
Code retour contrôle « n° d'identification administratif de séjour »	1	23	23
N° anonyme	17	24	40
N° d'identification administratif de séjour	20	41	60
Code retour contrôle « code grand régime »	1	61	61
Code retour contrôle « code justification d'exonération du ticket modérateur »	1	62	62
Code retour contrôle « code de prise en charge du forfait journalier »	1	63	63
Code retour contrôle « nature d'assurance »	1	64	64
Code retour contrôle « type de contrat souscrit auprès d'un organisme complémentaire »	1	65	65
Code retour contrôle « séjour facturable à l'assurance maladie »	1	66	66
Code retour contrôle « motif de la non facturation à l'assurance maladie »	1	67	67
Code retour contrôle « facturation du 18 euro »	1	68	68
Code retour contrôle « nombre de venues de la facture »	1	69	69
Code retour contrôle « montant à facturer au titre du ticket modérateur»	1	70	70
Code retour contrôle « montant à facturer au titre du forfait journalier »	1	71	71
Code retour contrôle « montant total du séjour remboursé par l'assurance maladie (i.e. hors prestations annexes »)	1	72	72
Code retour contrôle « montant lié à la majoration au parcours de soin »	1	73	73
Code retour contrôle « montant base remboursement »	1	74	74
Code retour contrôle « taux de remboursement »	1	75	75
Code retour contrôle « Patient bénéficiaire de la CMU »	1	76	76
Code retour contrôle « N° administratif de séjour de la mère »	1	77	77
Code retour contrôle « Hospitalisation d'un nouveau-né auprès de la mère »	1	78	78
Code retour contrôle « Hospitalisation pour prélèvement d'organe »	1	79	79
Code retour contrôle « Date de l'hospitalisation »	1	80	80
Code retour contrôle « Montant total du séjour remboursable pour l'AMC »	1	81	81
Code grand régime	2	82	83
Code justification d'exonération du ticket modérateur	1	84	84
Code de prise en charge du forfait journalier	1	85	85
Nature d'assurance	2	86	87
Type de contrat souscrit auprès d'un organisme complémentaire	2	88	89
Séjour facturable à l'assurance maladie	1	90	90
Motif de la non facturation à l'assurance maladie	1	91	91
Facturation du 18 euro	1	92	92
Nombre de venues de la facture	4	93	96
Montant à facturer au titre du ticket modérateur	10	97	106
Montant à facturer au titre du forfait journalier	10	107	116
Montant total du séjour remboursé par l'assurance maladie (i.e. hors prestations annexes)	10	117	126
Montant lié à la majoration au parcours de soins	4	127	130
Montant base remboursement	10	131	140
Taux de remboursement	5	141	145

Patient bénéficiaire de la CMU	1	146	146
N° administratif de séjour de la mère	20	147	166
Hospitalisation d'un nouveau-né auprès de la mère	1	167	167
Hospitalisation pour prélèvement d'organe	1	168	168
Date de l'hospitalisation	8	169	176
Montant total du séjour remboursable pour l'AMC	10	177	186
Date de naissance du bénéficiaire	8	187	194
Sexe du bénéficiaire	1	195	195

FORMAT HOSP-PMSI

Libelle	Taille	Position	Remarques
N° de séjour SSR	7	1-7	Obligatoire
N° administratif du séjour ou du patient	20	8-27	Obligatoire : doit être strictement identique à celui de VID-HOSP

FORMAT FICHCOMP (médicaments « UCD »)

Libellé	Taille	Début	Fin	Commentaires
Numéro FINESS d'inscription ePMSI	9	1	9	
Type de prestation	2	10	11	07
N°Administratif de séjour	20	12	31	
Date d'administration	8	32	39	
Code UCD	15	40	54	
Nombre administré éventuellement fractionnaire (7+3)	10	55	64	7+3
Prix d'achat multiplié par le nombre administré (7+3)	10	65	74	7+3

FORMAT FICHCOMP (médicaments « ATU »)

Libellé	Taille	Début	Fin	Commentaires
Numéro FINESS d'inscription ePMSI	9	1	9	
Type de prestation	2	10	11	08
N°Administratif de séjour	20	12	31	
Date d'administration	8	32	39	
Code UCD	15	40	54	
Nombre administré éventuellement fractionnaire (7+3)	10	55	64	7+3
Prix d'achat multiplié par le nombre administré (7+3)	10	65	74	7+3

FORMAT FICUM (Gestion des UM)

Libellé des variables	Taille	Début	Fin	Remarques
N° UM	4	1	4	Notation identique à celle du fichier RHS
N° FINESS Géographique	9	5	13	
Type d'autorisation de l'UM	3	14	16	Nomenclature identique à celle utilisée dans le RHS
				C : Complète
Type d'hospitalisation	1	17	17	P : Partielle
				M : Mixte

FICHIERS EN SORTIE

FORMAT RHA M29 (*.rha)

						Position	Position	Cadrage/Remplissage	
Libellé des variables					Taille	début	fin	[1]	Format des valeurs
N° FINESS d'inscription e-PMSI					9	1	9	NA/NA	
N° de version du format du RHA					3	10	12	NA/NA	M29
N° de version de GENRHA					3	13	15	NA/NA	
	Version	classific	ation		2	16	17	NA/NA	
			GN	CM	2	18	19	NA/NA	
	GME	RGME	GIN	Code	2	20	21	NA/NA	
Groupage Etablissement	GIVIE		Subdivis	ion	1	22	22	NA/NA	
Groupage Ltabiissement		Sévérit	é		1	23	23	NA/NA	
	Code re	etour			3	24	26	NA/NA	
	Indicateur d'erreur				1	27	27	NA/NA	X=>erreur, blanc=> pas d'erreur
Version classification					2	28	29	NA/NA	
			CN (CM	2	30	31	NA/NA	
	GME	RGME	GN	Code	2	32	33	NA/NA	
Groupage GENRHA	GIVIE		Subdivisi	ion	1	34	34	NA/NA	
Groupage GENKHA		Sévérité			1	35	35	NA/NA	
	Code re	etour			3	36	38	NA/NA	
	Indicate	Indicateur d'erreur			1	39	39	NA/NA	X=>erreur, blanc=> pas d'erreur
Zone réservée					13	40	52	Gauche/Espace	
N° séquentiel du séjour				7	53	59	Gauche/Espace		
N° séquentiel du RHS				3	60	62	Droite/Zéro		
Age				3	63	65	NA/NA	en années	
Sexe				1	66	66	NA/NA	1=homme,2=femme	
Code géographique de résidence					5	67	71	NA/NA	
Antériorité du RHS par rapport à l'entrée dans le séjour					4	72	75	Droite/Zéro	en jours
Mois/ Année de sortie du séjour				6	76	81	NA/NA	MMAAAA	

Téléphone : 04 37 91 33 10 - www.atih.sante.fr

Type d'hospitalisation de l'unité médicale	1	82	82	NA/NA	
Type d'autorisation de l'unité médicale	3	83	85	NA/NA	
N° FINESS géographique	9	86	94	NA/NA	
Mode d'entrée dans l'unité médicale	1	95	95	NA/NA	
Provenance	1	96	96	NA/NA	
Mode de sortie	1	97	97	NA/NA	
Destination	1	98	98	NA/NA	
Semaine de début de séjour SSR	1	99	99	NA/NA	1:oui /2:non
Semaine de fin de séjour SSR	1	100	100	NA/NA	1:oui /2:non
Antériorité du RHS par rapport à l'entrée dans l'UM	4	101	104	Droite/ Zéro	en jours
Mois/ Année du RHS	6	105	110	NA/NA	MMAAAA
Journées hors week-end	5	111	115	NA/NA	0=absent 1=présent
Journées week-end	2	116	117	NA/NA	0=absent 1=présent
Ancienneté de l'intervention chirurgicale	4	118	121	Droite/ Zéro	
Finalité principale de prise en charge	6	122	127	Gauche/Espace	OMS-CIM 10
Manifestation morbide principale	6	128	133	Gauche/Espace	OMS-CIM 10
Affection étiologique	6	134	139	Gauche/Espace	OMS-CIM 10
Dépendance à l'habillage°	1	140	140	NA/NA	
Dépendance au déplacement°	1	141	141	NA/NA	
Dépendance à l'alimentation°	1	142	142	NA/NA	
Dépendance à la continence°	1	143	143	NA/NA	
Dépendance au comportement°	1	144	144	NA/NA	
Dépendance à la relation°	1	145	145	NA/NA	
Nombre de diagnostics associés dans ce RHS (n1)	2	146	147	Droite/Zéro	00-99
Nomdre d'actes CdARR/CSARR dans ce RHS (n2)		148	150	Droite/Zéro	000-999
Nombre d'actes CCAM dans ce RHS (n3)		151	152	Droite/Zéro	00-99
DAS n°1	6			Gauche/Espace	OMS-CIM 10
	*6				
DAS n° n1				Gauche/Espace	OMS-CIM 10
Acte CdARR/CSARR n° 1 Code principal	7			Gauche/Espace	CdARR/CSARR

	Code supplémentaire				
	"appareillage"	3		NA/NA	Uniquement pour CSARR
	Code modulateur de lieu	2		NA/NA	
	Code "modulateur de patient"				
	n°1	2		NA/NA	
	Code "modulateur de patient"				
	n°2	2		NA/NA	
	Code de l'intervenant	2		NA/NA	
	Nombre de patients en acte				
	individuel	1		NA/NA	
	Nombre de réalisations	2		NA/NA	
	Acte compatible avec la				
	semaine	1		NA/NA	1:oui/ 2:non
					en jours, blanc si date non
	Délai depuis l'entrée dans l'UM	4		Droite/Zéro	reseignée
	Code principal	7		Gauche/Espace	CdARR/CSARR
	Code supplémentaire				
	"appareillage"	3		NA/NA	Uniquement pour CSARR
	Code modulateur de lieu	2		NA/NA	
	Code "modulateur de patient"				
	n°1	2		NA/NA	
	Code "modulateur de patient"				
Acte CdARR/CSARR n° n2	n°2	2		NA/NA	
Acte cuality coatti ii iiz	Code de l'intervenant	2		NA/NA	
	Nombre de patients en acte				
	individuel	1		NA/NA	
	Nombre de réalisations	2		NA/NA	
	Acte compatible avec la				
	semaine	1		NA/NA	1:oui/ 2:non
					en jours, blanc si date non
	Délai depuis l'entrée dans l'UM	4		Droite/Zéro	reseignée

Service API / Pôle LETS

	Délai depuis l'entrée dans l'UM	4	Droite/Zéro	en jours, blanc si date non reseignée
	Code de l'acte	7	NA/NA	CCAM
	Code de la phase	1	NA/NA	CCAM
Acte CCAM n° 1	Code de l'activité	1	NA/NA	CCAM
	Extension documentaire	1	NA/NA	CCAM
	Nombre de réalisations	2	Droite/Zéro	
	Date de validité de l'acte			
	compatible avec la semaine	1		1:oui/ 2:non
	Délai depuis l'entrée dans l'UM	4	Droite/Zéro	en jours, blanc si date non renseignée
	Code de l'acte	7	NA/NA	CCAM
	Code de la phase	1	NA/NA	CCAM
Acte CCAM n° n3	Code de l'activité	1	NA/NA	CCAM
	Extension documentaire	1	NA/NA	CCAM
	Nombre de réalisations	2	Droite/Zéro	
	Date de validité de l'acte			
	compatible avec la semaine	1		1:oui/ 2:non

FORMAT SSRHA (M37)

Libellé des zones	Taille	Position	Position fin	Remarque
		Début		
N° FINESS d'inscription e-PMSI	9	1	9	
Version du Format du SSRHA	3	10	12	M37
Version de GENRHA	3	13	15	
N° Séquentiel du séjour	7	16	22	
Type de suite	1	23	23	
Durée du séjour	4	24	27	Vide si date de fin de séjour non fournie
Nombre des journées de présence de la suite	4	28	31	
Mode d'entrée	1	32	32	
Provenance	1	33	33	
Mode de sortie	1	34	34	
Destination	1	35	35	
Type d'hospitalisation	1	36	36	
Nombre de mutations	3	37	39	
Nombre de RHA	3	40	42	
Nombre de CMC (nc)	2	43	44	
Nombre de GME (ng)	2	45	46	
Suite de couples (nombre de jours (3 caractères) - CMC (2 caractères))	(3+2) * nc			
Suite de couples (nombre de jours (3 caractères)- GME (6 caractères))	(3+6) * ng			

FICHIER DE CHAINAGE (ANO)

Libellé	Taille	Début	Fin	Remarques
N° FINESS d'inscription e-PMSI	9	1	9	Kemarques
N° format	3	10	12	005
N° format VID-HOSP	3	13	15	003
Mois de la première semaine du séjour dans la période	2	16	17	
	4	18	21	
Année de la première semaine du séjour dans la période Code retour contrôle « n° immatriculation assuré »				
	1	22	22	
Code retour contrôle « date de naissance »	1	23	23	
Code retour contrôle « sexe »	1	24	24	
Code retour contrôle « n° d'identification administratif de séjour »	1	25	25	
Code retour « fusion ANO-HOSP et HOSP-PMSI »	1	26	26	
Code retour « fusion ANO-PMSI et fichier PMSI »	1	27	27	
Code retour contrôle « date de référence» (date lundi premier RHS)	1	28	28	
				Cohérence entre les
	1	29	29	informations RHS et
Code retour contrôle « Cohérence date naissance »				VID-HOSP/RSF-A
		20	20	Cohérence entre les
Code veterre contrôle y Cobévenes corre	1	30	30	informations RHS et
Code retour contrôle « Cohérence sexe »	17	21	47	VID-HOSP/RSF-A
N° anonyme	17	31	47	
N° de séjour	5	48	52	
N° séquentiel dans fichier PMSI	7	53	59	(34)
Date d'entrée	8	60	67	(*)
Date de sortie	8	68	75	(*)
Code retour contrôle « code grand régime »	1	76	76	
Code retour contrôle « code justification d'exonération du ticket	1	77	77	
modérateur »	4	70	70	
Code retour contrôle « code de prise en charge du forfait journalier »	1	78	78	
Code retour contrôle « nature d'assurance »	1	79	79	
Code retour contrôle « type de contrat souscrit auprès d'un	1	80	80	
organisme complémentaire »	- 4	0.4	0.1	
Code retour contrôle « séjour facturable à l'assurance maladie »	1	81	81	
Code retour contrôle « motif de la non facturation à l'assurance	1	82	82	
maladie »	1	00	02	
Code retour contrôle « facturation du 18 euro » Code retour contrôle « nombre de venues de la facture »	1	83	83	
	1	84	84	
Code retour contrôle « montant à facturer au titre du ticket modérateur»	1	85	85	
Code retour contrôle « montant à facturer au titre du forfait				
journalier »	1	86	86	
Code retour contrôle « montant total du séjour remboursé par				
l'assurance maladie (i.e. hors prestations annexes »)	1	87	87	
Code retour contrôle « montant lié à la majoration au parcours de				
soin »	1	88	88	
Code retour contrôle « montant base remboursement »	1	89	89	
Code retour contrôle « taux de remboursement »	1	90	90	
Code retour contrôle « Patient bénéficiaire de la CMU »	1	91	91	
Filler	4	92	95	
Tillet	_ +	32	,,	

Code retour contrôle « Date d'hospitalisation »	1	96	96	
Code retour contrôle « Montant total du séjour remboursable pour l'AMC »	1	97	97	
Code grand régime	2	98	99	
Code justification d'exonération du ticket modérateur	1	100	100	
Code de prise en charge du forfait journalier	1	101	101	
Nature d'assurance	2	102	103	
Type de contrat souscrit auprès d'un organisme complémentaire	2	104	105	
Séjour facturable à l'assurance maladie	1	106	106	
Motif de la non facturation à l'assurance maladie	1	107	107	
Facturation du 18 euro	1	108	108	
Nombre de venues de la facture	4	109	112	
Montant à facturer au titre du ticket modérateur	10	113	122	
Montant à facturer au titre du forfait journalier	10	123	132	
Montant total du séjour remboursé par l'assurance maladie (i.e. hors prestations annexes)	10	133	142	
Montant lié à la majoration au parcours de soins	4	143	146	
Montant base remboursement	10	147	156	
Taux de remboursement	5	157	161	
Patient bénéficiaire de la CMU	1	162	162	
Filler	34	163	196	
Identifiant anonyme d'hospitalisation	8	197	204	
Montant total du séjour remboursable pour l'AMC	10	205	214	

^(*) seule la CNAMTS est destinataire de ces informations

Le N° de séjour est un numéro permettant de séquencer les différentes hospitalisations du patient.

Le code retour du chaînage, permet de suivre le processus (MAGIC – FUSION1 – FUSION 2).

Détail des codes retour :

- « fusion ANO-HOSP et HOSP-PMSI »
 - 0 : pas de problème à signaler
 - 1 : présence d'une erreur A20 ou A20B (cf. § D.1.)
 - 2 : présence d'une erreur C10 (cf. § D.1.)
 - 3 : présence d'une erreur (A20 OU A20B) ET C10 (cf. § D.1.)
- « fusion ANO-PMSI et fichier PMSI »
 - 0 : pas de problème à signaler
 - 1 : présence d'une erreur A10 ou A10B (cf. § Erreurs retrouvées par la procédure de chaînage.)
- « date de référence »
 - 0 : pas de problème à signaler
 - 1 : erreur dans le format de la date de référence
 - 2 : date de référence inutilisable car trop ancienne (antérieure à 1940)

Page 59

117, bd Marius Vivier Merle 69329 Lyon cedex 03 Téléphone : 04 37 91 33 10 - www.atih.sante.fr

REM : Les autres codes retours correspondent à ceux du ANO-HOSP au format FMT5 généré par le logiciel MAGIC.
Page 60

FORMAT LEG (Liste d'erreurs de génération)

FINESS
Mois période
Année période
Numéro séquentiel du séjour
Numéro séquentiel du RHS
Nb d'erreurs Nberr
CR 1
CR Nberr
Fichier avec séparateur ";"

LES ERREURS DANS CE FICHIER LEG SONT LES SUIVANTES :

Désormais, les codes retours de la fonction groupage ne seront représentées que par leur code et le type d'erreur sera définit par une plage d'erreur prédéfinie

- ERREURS D'IMPLEMENTATION DE LA FONCTION GROUPAGE OU ERREUR D'EXECUTION D'UN PROGRAMME : Erreurs dont le code est < à 10
- 2. ERREURS DETECTEES PAR LES CONTROLES EFFECTUES SUR UN RHS: Erreurs dont le code est >= 10 et <200
- 3. ERREURS DETECTEES PAR LES CONTROLES EFFECTUES ENTRE LES RHS D'UNE MEME SUITE : Erreurs dont le code est >= 200 et <300
- 4. ERREURS DETECTEES LORS DU PARCOURS DE L'ARBRE DE DECISION DU GN : Erreurs dont le code est >= 300 et <400
- 5. ERREURS DETECTEES LORS DE LA DETERMINATION DE LA RACINE DU GME : Erreurs dont le code est >=400

Les erreurs suivantes correspondent à celle de GENRHA.

- 6. **ERREUR DE COHERENCE INTRA-RHS** : commence par la lettre R suivi par un nombre composé de 3 chiffres
- 7. **ERREUR DE COHERENCE INTER-SUITE :** commence par la lettre A suivi par un nombre composé de 3 chiffres

NOTE : les trois premiers types d'erreurs sont générés par la fonction groupage

Ces erreurs sont visualisables via GENRHA dans le rapport général, au niveau de la section « Contrôles complémentaires des RHS »

Erreur		Libellé	Type d'erreur		
Type	Code				
NA	0004	Erreur mémoire	Bloquant		
NA	0005	Table endommagée	Bloquant		
NA	0007	Table introuvable	Bloquant		
NA	0010	Numéro FINESS : taille incorrecte ou présence de caractères non	Bloquant		
		autorisés			
NA	0011	Numéro de séjour SSR absent	Bloquant		

NIA	0040	None for the effects COD was also become follows	Diamont
NA	0012	Numéro de séjour SSR non alphanumérique	Bloquant
NA	0013	Date de naissance absente	Bloquant
NA	0014	Date de naissance : taille incorrecte ou non numérique	Bloquant
NA	0015	Date de naissance incohérente	Bloquant
NA	0016	Date de naissance postérieure à la semaine du RHS	Bloquant
NA	0017	Date de naissance improbable par rapport à l'année d'entrée	Bloquant
NA	0018	Code sexe : absent ou non numérique	Bloquant
NA	0019	Code sexe erroné	Bloquant
NA	0020	Code postal absent	Non-bloquant
NA	0021	Code postal non numérique	Non-bloquant
NA	0022	Type d'hospitalisation : absent ou non numérique	Bloquant
NA	0023	Type d'hospitalisation erroné	Bloquant
NA	0024	Date d'entrée dans l'UM : absente ou mauvais format	Bloquant
NA	0025	Date d'entrée dans l'UM incohérente	Bloquant
NA	0026	Date d'entrée dans l'UM postérieure à la date système	Non-bloquant
NA	0028	Mode d'entrée : absent ou non numérique	Bloquant
NA	0029	Mode d'entrée erroné	Bloquant
NA	0030	Provenance absente	Bloquant
NA	0031	Provenance erronée	Bloquant
NA	0033	Date de sortie de l'UM : taille incorrecte	Bloquant
NA	0034	Date de sortie de l'UM non numérique	Bloquant
NA	0035	Date de sortie de l'UM incohérente	Bloquant
NA	0036	RHS avec incohérence entre date de sortie de l'UM et date	Bloquant
		d'entrée dans l'UM	
NA	0037	Date de sortie postérieure à la date système	Non-bloquant
NA	0038	Mode de sortie absent	Bloquant
NA	0039	Mode de sortie non numérique	Bloquant
NA	0040	Mode de sortie erroné	Bloquant
NA	0041	Destination absente	Bloquant
NA	0042	Destination erronée	Bloquant
NA	0043	Destination incohérente	Bloquant
NA	0044	Numéro de semaine : erreur sur N° semaine	Bloquant
NA	0045	Numéro de semaine : erreur sur année	Bloquant
NA	0046	Numéro de semaine : année < 1980	Non-bloquant
NA	0047	Numéro de semaine < numéro de semaine de la date d'entrée dans l'UM	Bloquant
NA	0048	Numéro de semaine > numéro de semaine de la date de sortie de l'UM	Bloquant
NA	0049	Indicateur de présence erroné	Bloquant
NA	0050	Numéro unité médicale absent	Bloquant
NA	0051	Type d'autorisation d'unité médicale non accepté	Bloquant
NA	0052	Date de dernière intervention chirurgicale incohérente	Bloquant
NA	0053	Semaine de la date de dernière intervention chirurgicale postérieure à la semaine du RHS	Bloquant
NA	0054	Finalité principale de prise en charge : absente, de format incorrect ou introuvable	Bloquant
NA	0057	Finalité principale de prise en charge non acceptée	Bloquant
NA	0058	Manifestation morbide principale : absente, de format incorrect ou introuvable	Bloquant
NA	0060	Manifestation morbide principale incohérente	Bloquant
NA	0061	Manifestation morbide principale = Finalité principale de prise en charge	Bloquant
NA	0065	Manifestation morbide principale non acceptée	Bloquant
NA	0067	Affection étiologique : format incorrect ou introuvable	Bloquant
NA	0069	Affection étiologique = Finalité principale de prise en charge ou	Bloquant
1071		manifestation morbide principale	2.0400111

NA	0071	Affection étiologique non acceptée	Bloquant
NA	0071	Dépendance erronée	Bloquant
NA	0072	Nombre de diagnostics associés significatifs absent	Bloquant
NA	0074	Nombre de diagnostics associés significatifs non numérique	Bloquant
NA	0075	Nombre d'actes CDARR/CSARR absent	Bloquant
NA	0076	Nombre d'actes CDARR/CSARR non numérique	Bloquant
NA	0077	Nombre d'actes CCAM absent	Bloquant
NA	0078	Nombre d'actes CCAM non numérique	Bloquant
NA	0079	Diagnostic associé significatif : format incorrect ou introuvable	Bloquant
NA	0800	Diagnostic associé significatif non accepté	Bloquant
NA	0082	Acte CDARR/CSARR: n'existe pas dans le catalogue de référence	Bloquant
NA	0083	Nombre d'occurrence d'actes CDARR/CSARR absent	Bloquant
NA	0084	Nombre d'occurrence d'actes CDARR/CSARR non numérique ou	Bloquant
		égal à zéro	
NA	0085	Acte CDARR/CSARR : code intervenant non accepté	Bloquant
NA	0087	Code d'acte CCAM ne respectant pas le format de référence	Bloquant
NA	8800	Acte CCAM: n'existe pas dans le catalogue de référence	Bloquant
NA	0089	Nombre d'occurrence d'actes CCAM absent	Bloquant
NA	0090	Nombre d'occurrence d'actes CCAM non numérique ou égal à	Bloquant
		zéro	·
NA	0092	Date de début de séjour : absent ou mauvais format	Bloquant
NA	0093	Date de début de séjour incohérente	Bloquant
NA	0094	Date de début de séjour < 1980	Non-bloquant
NA	0095	Date de fin de séjour : taille incorrecte ou non numérique	Bloquant
NA	0096	Date de fin de séjour incohérente	Bloquant
NA	0097	Date de début de séjour postérieure à la date d'entrée dans l'unité	Bloquant
' ' '	000.	médicale	Bioquant
NA	0098	Date d'entrée dans l'unité médicale postérieure à la date de fin de	Bloquant
' ' '	0000	séjour	Bioquant
NA	0099	Date de fin de séjour antérieure à la date de sortie de l'unité	Bloquant
	0000	médicale	2.0 quant
NA	0100	Date de fin du séjour antérieure à la semaine du RHS	Bloquant
NA	0110	Numéro de semaine incompatible avec l'utilisation d'un acte	Bloquant
'''	0110	CCAM	Bioquant
NA	0111	Date de réalisation de l'acte CCAM incompatible avec le numéro	Bloquant
'''	0111	de semaine	Bioquant
NA	0112	Numéro de semaine incompatible avec l'utilisation d'un acte	Bloquant
1 1 1 1	0112	CDARR/CSARR	Dioquant
NA	0113	Date de réalisation de l'acte CDARR/CSARR incompatible avec le	Bloquant
1 1 1 1	0110	numéro de semaine	Dioquant
NA	0114	Acte CSARR : code supplémentaire « appareillage » non accepté	Bloquant
NA	0200	Type d'hospitalisation différent de la référence	Bloquant
NA	0200	Sexe différent de la référence	Bloquant
NA	0201	Date de naissance différente de la référence	Bloquant
NA NA	0202		•
NA NA	0203	Date de début de séjour différente de la référence	Bloquant
		Date de fin du séjour différente de la référence	Bloquant
NA	0205	Année de la semaine différente de celle de la référence	Bloquant
NA	0230	Incohérence dans la numérotation du numéro de semaine	Bloquant
NA	0231	Journées de présences communes pour les RHS d'une même	Bloquant
N I A	0200	semaine	Dlaguerat
NA	0300	Aucune CM trouvée	Bloquant
NA	0301	Aucune GN trouvé dans la CM 01	Bloquant
NA	0302	Aucune GN trouvé dans la CM 03	Bloquant
NA	0303	Aucune GN trouvé dans la CM 04	Bloquant
NA	0304	Aucune GN trouvé dans la CM 05	Bloquant
NA	0305	Aucune GN trouvé dans la CM 06	Bloquant

NA	0306	Aucune GN trouvé dans la CM 08	Bloquant
NA	0307	Aucune GN trouvé dans la CM 09	Bloquant
NA	0308	Aucune GN trouvé dans la CM 10	Bloquant
NA	0309	Aucune GN trouvé dans la CM 11	Bloquant
NA	0310	Aucune GN trouvé dans la CM 16	Bloquant
NA	0311	Aucune GN trouvé dans la CM 18	Bloquant
NA	0312	Aucune GN trouvé dans la CM 19	Bloquant
NA	0313	Aucune GN trouvé dans la CM 23	Bloquant
NA	0314	Aucune GN trouvé dans la CM 27	Bloquant
NA	0400	Racine de GME non trouvée	Bloquant
R	802	Journées de présences ne correspondant pas à la présence du	Bloquant
		patient en entrée	
R	803	Journées de présences ne correspondant pas à la présence du	Bloquant
		patient en sortie	
R	804	Absence de plus de 48 h	Non-bloquant
R	805	Présence la semaine complète en HDJ (L-D)	Non-bloquant
Α	900	Séjours simultanés pour un même patient	Non Bloquant
Α	901	Doublons sur le n° administratif de séjour et/ou n° séjour SSR	Bloquant

FORMAT MED (FICHCOMP *.med)

Libellé des variables	Taille	Début	Fin	Remarques
N° FINESS d'inscription e-PMSI	9	1	9	
Type de prestation	2	10	11	07
Année période	4	12	15	
N° période (mois)	2	16	17	
Numéro séquentiel de séjour	7	18	24	
Numéro séquentiel du RHS	3	25	27	
Code UCD	9	28	36	
Nombre administré éventuellement fractionnaire	10	37	46	7+3
Prix d'achat multiplié par le nombre administré	10	47	56	7+3
Mois de la date d'administration	2	57	58	
Année de la date d'administration	4	59	62	
Délai entre la date d'entrée du séjour et la date de dispensation	4	63	66	

FORMAT MEDATU (FICHCOMP *.medatu)

Libellé des variables	Taille	Début	Fin	Remarques
N° FINESS d'inscription e-PMSI	9	1	9	
Type de prestation	2	10	11	08
Année période	4	12	15	
N° période (mois)	2	16	17	
Numéro séquentiel de séjour	7	18	24	
Numéro séquentiel du RHS	3	25	27	
Code UCD	9	28	36	
Nombre administré éventuellement fractionnaire	10	37	46	7+3
Prix d'achat multiplié par le nombre administré	10	47	56	7+3
Mois de la date d'administration	2	57	58	
Année de la date d'administration	4	59	62	
Délai entre la date d'entrée du séjour et la date de dispensation	4	63	66	

FORMAT UM (*.ium)

Libellé des variables	Taille	Début	Fin	Remarques
N° FINESS d'inscription e-PMSI	9	1	9	
N° format	2	10	11	92
Année période	4	12	15	
N° période (mois)	2	16	17	
N° FINESS géographique	9	18	26	

N° UM	4	27	30	
Type d'autorisation	3	31	33	
Type d'hospitalisation	1	34	34	